



PROGRAMME D' ACTIONS

Changement climatique et énergie



PLAN CLIMAT 2004 - 2012

La France, chaque année depuis 2002, atteint l'objectif qui lui a été fixé de maintenir ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de celles de 1990, et s'est placée dans une dynamique pour faire en sorte qu'il en soit ainsi jusqu'en 2012. Le niveau des émissions françaises par habitant est déjà de 40% en deçà de la moyenne de l'OCDE⁽⁹⁾. Le Plan Climat 2004-2012 encadre la politique française. Il est réévalué régulièrement (actualisation lors du Comité interministériel pour le développement durable (CIDD) du 13 novembre 2006).

Un groupe d'experts a remis, en juillet 2006, un rapport qui précise les trajectoires pour parvenir à l'objectif du « facteur 4 ».

Un plan national d'affectation des quotas (PNAQ), en application de la directive ETS⁽¹⁰⁾ du 13 octobre 2003, a également été défini et mis en œuvre : le premier couvrait la période 2005-2007, le second, accepté par la Commission européenne le 26 mars 2007, fixe l'allocation à 132,8 millions de tonnes de CO₂ par an pour la période 2008-2012, soit une réduction de plus de 23 millions de tonnes de CO₂ par rapport aux allocations de quotas de la première période 2005-2007.

L'objectif national d'économies d'énergie doit être défini pour la seconde période 2009-2012 au cours de l'année 2008. Les modalités d'agrément des activités de projet domestique ont été définies dans l'arrêté du 02 mars 2007. Cinq méthodes de projets domestiques ont été référencées.

En matière de transport, parmi les actions engagées on peut citer :

- la création du Plan de déplacement urbain (PDU) de 2^{ème} génération,
- l'élargissement du marché des quotas de CO₂ aux transports aériens,
- la création d'un réseau structurant d'autoroutes ferroviaires (Luxembourg, Espagne) et l'amélioration des dessertes portuaires (Port 2000, Fos XXL). L'objectif

d'introduction de 5,75% d'agrocarburant en 2008 est retenu. L'information du consommateur a été améliorée par la mise en place de l'étiquette énergie. Le livret développement durable est désormais en place. Un prêt à taux réduit de la Caisse des dépôts a été créé pour le financement des coûts additionnels de la très haute performance énergétique (THPE). Sur une initiative d'EDF, une formation destinée aux « acteurs du bâtiment » a été créée, elle permet la délivrance de certificats d'économie d'énergie.

En matière de performance énergétique des bâtiments, la loi POPE (loi de programmation des orientations de la politique énergétique) est entrée en application le 1er janvier 2008, le diagnostic de performance énergétique des constructions lors des ventes ou des locations est en place depuis janvier 2008.

Une stratégie nationale d'adaptation au changement climatique a été élaborée dans le cadre d'une large concertation menée par l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, impliquant les différents secteurs d'activités et la société civile sous la responsabilité du Délégué interministériel au développement durable. Elle a été validée par le Comité interministériel pour le développement durable réuni le 13 novembre 2006 par le Premier ministre. La déclinaison de la stratégie en plans d'actions est prévue.

La Commission européenne a présenté pour sa part le 3 juillet 2007 un "livre vert" sur l'adaptation.

Par ailleurs, l'ONERC a remis le 13 septembre 2007 à Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, le rapport 2007 consacré aux « changements climatiques et risques sanitaires en France ». Ce rapport sera transmis au Premier Ministre et au Parlement. En outre, le tourisme a été associé à la démarche du groupe de travail plénier pour mettre en œuvre le

plan climat, groupe de travail sur « l'évaluation du coût des impacts et de l'adaptation au changement climatique ».

1 Renforcer la maîtrise de la demande

1A L'efficacité énergétique des bâtiments

Concernant le parc ancien, parallèlement aux opérations de réhabilitation thermique financées par l'ANAH (Agence nationale de l'habitat), la classification des produits, ainsi que la formation des professionnels à la réalisation de diagnostics énergétiques sont engagées. Parmi les mesures actuellement à l'étude on peut citer le renforcement de la conditionnalité de l'aide publique à une rénovation énergétique performante et l'orientation des aides vers la réhabilitation du parc social.

La réalisation d'études préalables et le respect d'exigences de performance énergétique en matière de rénovation importante des bâtiments sera obligatoire à compter d'avril 2008.

L'information et la formation des professionnels à la réglementation thermique (RT) 2005, ainsi que la préparation de la RT 2010 doivent se poursuivre.

En matière de certification, la création du label « CERQUAL » pour le logement ainsi que la certification NF/bâtiments tertiaires démarche HQE de Certivea, ont reçu un accueil favorable par les professionnels.

1B Optimiser les installations de chauffage

Les parts de marché des appareils de chauffage à hautes performances (chaudières à condensation, panneaux radiants, planchers chauffants et pompes à chaleur...) et des énergies renouvelables (bois énergie, réseaux de chaleur alimentés par des énergies

(9) Organisation de coopération et de développement économiques.

(10) Emissions Trading Scheme (« système d'échanges de quotas »).





PROGRAMME D' ACTIONS | *Changement climatique et énergie*

(11) *Integrated pollution prevention and control ; en français PRIP : Prévention et réduction intégrées de la pollution.*

renouvelables...) ont augmenté grâce en particulier au crédit d'impôt pour les investissements en faveur des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables dans l'habitation principale.

Les installateurs de matériels ont développé des engagements volontaires : les appellations Qualisol, Qualibois, QualiPV sont gérées par l'association Qualit'EnR (réseau national d'installateurs engagés dans une démarche qualité). Il en va de même pour les pompes à chaleur à travers l'appellation Qualipac gérée par l'AFPAC (Association française pour les pompes à chaleur).

Le renforcement des critères de rendement énergétique et de taux de CO₂ dans le label Flamme Verte a permis de promouvoir les appareils performants pour le bois-énergie limitant les émissions d'autres polluants.

Enfin, une étude est en cours au sein du FACE (fonds d'amortissement des charges d'électrification) afin de déterminer les raisons de la sous-utilisation du programme MDE (maîtrise de la demande en électricité) par les collectivités locales.

1C Maîtriser la demande d'électricité dans le résidentiel et le tertiaire

Le renforcement au niveau communautaire de l'étiquetage des appareils électroménagers et sa généralisation à l'ensemble des équipements ayant une consommation significative d'énergie est en cours (cf. Plan d'action de l'UE pour l'efficacité énergétique COM(2006) 545 du 19 octobre 2006).

Les campagnes d'information et de promotion, en particulier pour la maîtrise de la demande d'électricité rurale et le développement des opérations exemplaires de MDE au niveau des collectivités locales, se poursuivent.

1D Promouvoir l'efficacité énergétique dans l'industrie

La recherche industrielle en matière d'efficacité est soutenue de façon significative (cf. Programme LOLF 188 « Recherche dans le domaine de l'énergie » et contrats d'objectifs de l'institut français du pétrole (IFP) (moteurs) et de l'ADEME).

En matière de diminution des consommations d'éclairage, neuf opérations standardisées d'économies d'énergie relatives à l'éclairage des sites industriels ont été incluses dans le dispositif des certificats d'économies d'énergie.

En vue d'augmenter les investissements des industriels dans les technologies performantes, le contrat d'objectifs de l'ADEME comporte comme action prioritaire l'amélioration des performances des installations industrielles et agricoles. Concernant les labels énergétiques dans le milieu industriel, l'ADEME est le point de contact national pour le programme européen d'engagement volontaire "Motor Challenge" coordonné par la Commission européenne.

Dans le secteur de l'industrie, 130 GWh d'économies d'énergie ont fait l'objet de certificats d'économies d'énergie au 04/12/2007. Annuellement, l'ADEME contribue au financement d'un milliard d'opérations de diagnostics énergétiques dans l'industrie.

2 Optimiser les filières énergétiques classiques

2B Moderniser le parc de centrales thermiques classiques et développer de nouvelles centrales très performantes

Un projet de directive européenne concernant la préfiguration des nouvelles centrales thermiques de production d'électricité à partir d'énergie fossile pour accueillir les installations de captage de

CO₂ et la détermination d'objectifs quantifiés de capture et stockage de CO₂ de rejets à l'horizon 2012-2018 est en préparation. Il est prévu de publier une liste des meilleures technologies.

L'application des directives Grandes installations de combustion et IPPC⁽¹¹⁾ à l'ensemble du parc de centrales thermiques en 2007 est finalisée.

3 Promouvoir les énergies renouvelables (ENR)

3A ENR thermiques

Le projet de programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en matière de chaleur est rédigé, en vue de la réalisation d'un objectif fixé par la loi POPE (hausse de 50% de la chaleur d'origine renouvelable d'ici 2010).

Le Plan chaleur de l'ADEME se poursuit.

Les actions de développement de bois énergie dans des installations moins émettrices, y compris de poussières, se poursuivent (cf. le contrat d'objectifs de l'ADEME, action bois-énergie), ainsi que le soutien à la filière bois.

Le programme biomasse énergie 2007-2010 s'inscrit dans le contrat d'objectifs passé entre l'ADEME et l'Etat, qui fixe un objectif cumulé de 290 000 tonnes d'équivalent pétrole (tep) supplémentaires de bois pour la période. L'objectif fixé pour 2010 (80 000 tep/an) est ambitieux et correspond à doubler le résultat moyen obtenu lors du précédent programme (45 000 tep/an). Pour ce faire, des avancées en matière de structuration du secteur, en particulier sur la mobilisation de la ressource, ainsi qu'un meilleur ciblage des aides ADEME vers les projets les plus performants, tant du point de vue énergétique qu'environnemental, devront permettre d'augmenter la production additionnelle annuelle de chaleur bois-énergie par euro public investi et les installations de taille importante devraient ainsi être plus représentées.

Le tarif d'achat du biogaz de méthanisation a été révisé par l'arrêté du 10 juillet 2006.

Le chauffe-eau solaire en outre-mer en particulier à Mayotte et en Guyane à partir de l'expérience de La Réunion se développe, conformément aux contrats de projet Etat-régions avec les DOM concernés.

La formation des architectes pour l'utilisation des énergies renouvelables est désormais en place : 32 stages sont prévus en 2008. Par ailleurs, la question du développement des capteurs solaires dans les périmètres de protection des sites est en discussion avec le MEEDDAT.

3B ENR électriques

La Direction générale énergie et matières premières (DGEMP) / Direction de la demande et des marchés énergétiques (DIDEME) est en train d'évaluer par zone géographique le potentiel de développement de l'hydroélectricité.

L'instauration des zones de développement éolien (ZDE) vise à favoriser la concertation en amont. La circulaire interministérielle du 19 juin 2006 invite les préfets à sensibiliser les élus sur ce point. L'ADEME poursuit également sa campagne de formation des agents de l'Etat.

Des projets de circulaires relatives à la cohabitation des radars avec les éoliennes, à la réglementation applicable à l'éolien en mer, à la définition de l'intégration au bâti pour les équipements solaires photovoltaïques ont été élaborés.

Les centrales thermiques déclassées dans les DOM seront remplacées par des centrales thermiques plus performantes.

En matière d'électricité géothermique dans les DOM, la société Géothermie Bouillante, filiale de la Compagnie Française de Géothermie (Groupe Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)) et de CHARTH (Groupe EDF), exploite actuellement en Guadeloupe

l'unique centrale géothermique française qui a permis de produire environ 8% de l'électricité consommée en Guadeloupe en 2006. L'exploitation d'un nouveau projet est engagée.

3C La biomasse et les apports du monde agricole

La mise en œuvre du Plan biocarburants et de la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique (atteindre 5,75% de biocarburants fin 2008, 7% fin 2010 et 10% fin 2015) se poursuit. L'Etat a maintenu une fiscalité incitative pour les biocarburants. L'incorporation de biocarburants est en cours de négociation avec les secteurs pétroliers et automobiles.

Dans le domaine de la recherche, les contrats d'objectifs de l'ADEME comportent un programme de recherche et développement consacré aux « Bioénergies et bioproduits ».

Concernant la valorisation de la biomasse forestière, un appel d'offres a été lancé pour la production de 300 MW d'électricité. Les dossiers reçus sont en cours d'instruction à la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

Au niveau communautaire, une stratégie agricole pour le développement des productions végétales non alimentaires (biomasse) est engagée. Le MAP s'est donné pour objectif de développer les filières de production à partir de biomasse (biomatériaux, bioproduits, bioénergie et biocarburants) en améliorant la qualité des écobilans.

Concernant le développement des chaufferies-bois, le programme "1 000 chaufferies en milieu rural" développé par la fédération nationale des communes forestières de France se poursuit.

L'ONF expérimente la gestion de sites forestiers selon les règles des « puits de carbone » (puits de carbone à Monaco : plantation de 500ha fin 2006-début 2007), à Narbonne (janvier 2008).

3D La production d'énergie Outre-Mer et en Corse

L'électrification des sites isolés et la production d'énergie renouvelable en outre-mer est engagée, via l'installation de capteurs solaires.

4 Accroître l'effort de recherche sur les nouvelles technologies

Objectif : disposer d'une analyse complète des trois filières (hydrogène, capture et séquestration du CO2 et géothermie) en mobilisant les laboratoires publics, les entreprises du secteur de l'énergie, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et l'Agence de l'innovation industrielle (AII) dans des programmes nationaux et européens.

La définition d'objectifs de performance attendus des actions de recherche et développement pour les différentes filières, en particulier pour le captage et le stockage du CO2 est engagée. Les pouvoirs publics contribuent à la mobilisation des industriels de l'énergie autour de la thématique de la capture et du stockage du CO2, grâce à l'animation d'un « club CO2 » par l'ADEME.

Les expérimentations tests de piles à combustible en grandeur réelle pour disposer des éléments technico-économiques nécessaires à la diffusion se poursuivent. L'ANR et l'ADEME contribuent de manière complémentaire au financement de la recherche dans ce domaine.

Par ailleurs, les acteurs français concernés par le développement de l'hydrogène se concertent dans le cadre d'une plateforme en cours de finalisation. Cette plateforme présente l'avantage de se décliner au niveau des régions pour garantir une mobilisation en profondeur.

VI

PROGRAMME D' ACTIONS

Transports



1A Responsabiliser les comportements

Diverses initiatives, telles celle de l'association « Entreprises pour l'environnement » témoignent d'une responsabilisation croissante des acteurs économiques.

La sécurité routière, l'une des priorités du ministère, enregistre d'excellents résultats avec une diminution du nombre de victimes sur les routes (moins de 5000 décès/an).

Des initiatives ont été lancées pour développer l'usage des transports collectifs. On peut citer dans ce cadre les démarches « plan de déplacement dans l'entreprise » (PDE). Globalement l'offre de transport en commun progresse. Les initiatives d'auto-partage et de vélos urbains en libre service se développent.

La direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR) et l'ADEME ont formé un groupe de travail sur l'éco-conduite. Des questions sont introduites dans le cadre de l'examen du permis de conduire. A noter également l'introduction de la problématique environnementale pour le permis « mer ».

1B Développer l'intermodalité

La mise en place des autoroutes ferroviaires est engagée. L'ouverture du marché à la concurrence est un moyen d'améliorer la qualité de service des entreprises ferroviaires. Le ministère poursuit son aide au transport combiné.

Conformément aux décisions du Comité interministériel pour l'aménagement du territoire (CIAT) de décembre 2003 la réalisation de lignes à grande vitesse et le développement de la voie d'eau sont engagés.

L'aide au développement des transports collectifs en région a été prise en compte dans le cadre des contrats de projets.

1C Aménager les infrastructures

Le plan d'action « Infrastructures de transports terrestres », piloté par le MEEDDAT inscrit une nouvelle avancée dans les pratiques développées ces dernières années pour réduire les impacts des grandes infrastructures sur la biodiversité. Il vise à optimiser les tracés, mobiliser toute l'expertise écologique requise, limiter l'usage des biocides dans l'entretien des dépendances, respecter ou restaurer les corridors écologiques, former et sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, établir des partenariats avec la communauté scientifique.

Il fixe cinq orientations déclinées en onze groupes d'actions : la formation des agents et la production d'outils opérationnels ; la sensibilisation et l'information ; le développement de partenariats et d'expertises ; la préservation et la restauration d'habitats, la préservation et la non perturbation d'espèces ; la connaissance et la recherche scientifique.

En 2007, les travaux ont porté sur la prise en compte du paysage et la réalisation de notices de référence et de guides techniques (infrastructure et écologie du paysage). Le développement des partenariats avec le monde de la recherche (Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (PREDIT) - (MNHN), thèses) ont été développés. Des formations (Natura 2000, ..) et des guides méthodologiques destinés aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre ont été réalisés. D'ici 2010, les priorités porteront sur l'actualisation du plan au regard du Grenelle de l'environnement, l'exploitation des résultats des thèses

« Dépendances vertes et biodiversité » et « Routes et collisions avec l'avifaune », qui se termineront respectivement fin 2008 et fin 2010, ainsi que sur la capitalisation des données sur la nature issues des études d'impact et des évaluations et bilans environnementaux.

Les nuisances liées aux infrastructures ont été réduites par la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le bruit, adopté en 2003 (résorption de points noirs sur le réseau routier national). En outre, la mise en œuvre de la directive européenne sur le bruit ambiant, transposée en 2006, prévoit d'établir une cartographie du bruit au voisinage des infrastructures terrestres les plus importantes et dans les principales agglomérations.

Le soutien à la recherche pour minimiser le bruit émis par les véhicules routiers, ferroviaires et de l'aéronautique est, lui aussi, poursuivi.

1D Mieux utiliser la tarification et la gestion des infrastructures

Une réflexion a été conduite sur la mise en place d'une taxe poids lourds à partir notamment de l'expérimentation alsacienne et du rapport « Beltoise ».

Des expérimentations tarifaires ont par ailleurs été conduites sur les autoroutes A6 et A4 pour diminuer les pointes de trafic.

L'implantation de radars a permis de favoriser le respect des limitations de vitesse.

Le soutien à la recherche et à l'innovation est une constante du ministère, qui a notamment porté sur les moteurs hybrides et les carburants alternatifs.

VII

PROGRAMME D' ACTIONS

Agriculture et pêche



Les domaines de responsabilité du ministère en charge de l'agriculture et de la pêche se situent au carrefour des enjeux de sécurité alimentaire, de logiques économiques de filières, de protection des ressources naturelles, de développement harmonieux des territoires ainsi que d'éducation et de mondialisation des échanges. L'intégration dans ses politiques des principes du développement durable passe nécessairement par des approches systémiques, combinant des actions synergiques à différents niveaux et sur de multiples leviers. Le MAP a donc éprouvé en 2006 le besoin de rendre plus cohérente la présentation de ses actions et d'en faciliter l'appropriation par ses propres services, tout en respectant le cadre général de la SNDD révisée. Le mode d'élaboration, notamment l'association des « parties intéressées », de cette stratégie ministérielle de développement durable, a certainement facilité l'implication du ministère dans le processus du Grenelle de l'Environnement, dont les travaux s'articulent harmonieusement avec les sept axes stratégiques retenus, dont ils amplifient les ambitions et confortent les outils.

1A Trouver de nouveaux modes de gestion pour une agriculture durable

Afin de répondre aux défis du changement climatique, le MAP participe activement à la construction de la stratégie nationale d'adaptation par l'élaboration de plans d'actions concernant l'agriculture et la forêt. En outre, les pouvoirs publics contribuent à la diffusion des bonnes pratiques permettant d'encourager les économies d'énergie et la substitution des énergies fossiles dans les exploitations agricoles (par exemple pour les serres et les bâtiments d'élevage, avec l'appui de l'ADEME), au long des filières agro-alimentaires et biomasse, ainsi que sur les bateaux de pêche.

Le MAP s'est engagé à renforcer la mise en œuvre de bonnes pratiques contribuant à la sécurité des

consommateurs et à la qualité de l'environnement :

- Contribuer à garantir un haut niveau de sécurité sanitaire des aliments :
- Participer à l'amélioration de la qualité des eaux et mettre en œuvre une gestion quantitative durable de la ressource, en concentrant les efforts sur les zones prioritaires : convergent vers cet objectif les mesures prises tant sur le 1er pilier de la PAC (conditionnalité) que dans le Plan de développement rural hexagonal (mesures nationales telles que la Prime à l'herbe, ou territoriales, mesures agri-environnementales)
- Accroître la biodiversité dans les espaces agricoles et forestiers : deux plans d'action (agriculture et forêt) sont dédiés à cet objectif (cf supra : programme d'actions Territoires).
- Favoriser une gestion durable des ressources forestières en faisant porter les efforts sur la mise au point d'une modélisation du fonctionnement des écosystèmes et sur la mobilisation des ressources supplémentaires disponibles. Les assises de la forêt, puis le comité opérationnel du Grenelle ont approfondi ces sujets.

Le MAP promeut l'élaboration et le développement de démarches volontaires de production, de commercialisation et de consommation durables :

- Promouvoir des productions de qualité, respectueuses de l'environnement et garantes de la compétitivité des exploitations et des filières : après les premières avancées de la loi d'orientation agricole de 2005, l'agriculture biologique va faire l'objet d'un 2ème plan visant à tripler les surfaces dédiées. Plus généralement, un processus de « certification des exploitations » est en cours de construction. Concernant l'agriculture raisonnée, l'objectif est d'atteindre 5% des exploitations en 2008 et de définir un plan de relance intégrant la révision du décret n°2004-2933 « Etiquetage ». Afin de favoriser les démarches allant vers une agriculture durable, les aides du 2ème pilier de la PAC ont été mobilisées.
- Encourager des modes durables de consommation alimentaire : la réforme

de la gouvernance des signes de qualité doit être prolongée par une meilleure intégration des critères environnementaux, l'appui au développement de produits "Bio" dans la restauration collective (circulaire du Premier ministre du 2 mai 2008), le soutien à la mise en place d'un écolabel pour les produits de la mer ou encore l'amélioration de l'offre nutritionnelle (Programme national nutrition-santé).

- Aider au développement des démarches de responsabilité sociale des entreprises : outre l'appui à l'écocertification de la gestion forestière et la mise au point dans le cadre du Grenelle d'une certification des exploitations, il faut citer l'encouragement de démarches initiées par divers acteurs telles que Coop de France (référentiel « Agriconfiance - Qualité environnement », construction d'un système de notation des Coopératives), norme NF V25-111 du secteur pomme de terre, cahier des charges de bonnes pratiques dans les secteurs de l'élevage ou des céréales, association FARRE, démarche de stratégie de développement durable de la filière des plantes médicinales et à parfum (ONIPPAM)...

Le MAP promeut le développement durable de l'agriculture, de la forêt et de la pêche au plan communautaire et à l'échelle internationale, en préparant les contributions à la révision de la PAC qui intègrent le développement durable tant au niveau européen que dans les pays les moins avancés. Dans cette optique une forte mobilisation du Ministre et de l'ensemble des services dans le cadre des Assises de l'agriculture, puis du Bilan de Santé de la PAC a permis l'émergence d'un dialogue nourri avec la profession sur les enjeux et les objectifs. Ce dialogue se poursuit, avec la société civile, à la faveur des travaux du Grenelle et viendra enrichir dans le 2ème semestre 2008 les travaux européens sous présidence française du Conseil. Dans le cadre de la promotion du développement durable, les fonds européens sont en cours d'orientation vers les activités économiques des secteurs primaires et de la transformation, le développement des



PROGRAMME D' ACTIONS | *Agriculture et pêche*

bonnes pratiques agricoles et l'aide à l'animation des territoires ruraux.

1B Promouvoir une pêche durable

Le ministère de l'agriculture et de la pêche favorise la gestion durable des ressources halieutiques en agissant sur les pratiques de pêche professionnelle : outre le renforcement des contrôles, un « Plan d'action pour une pêche durable et responsable » lancé en 2008 doit permettre l'amplification des progrès

accomplis dans les différents secteurs de la pêche (connaissances scientifiques, restructuration des flottes surcapitaires, évaluation des techniques de pêche). Afin d'évoluer vers une pêche plus qualitative, l'utilisation d'engins sélectifs et respectueux de l'environnement a été promue, un équilibre entre les flottilles de pêche et les ressources exploitées est recherché, l'accès aux pêcheries est encadré. L'installation d'un Conseil prospectif et de stratégie de la pêche maritime a permis d'améliorer les processus de participation des parties intéressées.

1C Engager une démarche de développement durable dans l'aquaculture marine et continentale

Le « Plan d'actions pour une pêche durable et responsable » vise également à garantir le développement d'une aquaculture de qualité et respectueuse de l'environnement. Le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est engagé à promouvoir la recherche sur les rejets des piscicultures dans l'environnement.





PROGRAMME D' ACTIONS

Prévention des risques, des pollutions, et des autres atteintes à la santé et à l'environnement



1 Développer une capacité d'expertise adaptée pour le développement durable

Un certain nombre d'actions ont été engagées afin de promouvoir une capacité d'expertise qualitative et indépendante en vue de :

- dissocier l'expertise et la gestion des risques,
- développer l'expertise en amont,
- renforcer l'expertise publique, et le contrôle des substances chimiques,
- mettre en place un comité de pilotage stratégique pour assurer la mise en œuvre du Plan national Santé Environnement (PNSE) et du Plan Sécurité Technologique,
- doubler l'analyse scientifique et technique d'une analyse socioéconomique...

2 Prévenir les risques

2A Prévenir les atteintes à la santé

Le Plan National Santé-Environnement (PNSE) 2004-2009, donne un cadre pour l'action dans les domaines de l'information, la prévention et la protection de la population. Ce plan, qui s'articule autour de 45 actions, comporte trois objectifs prioritaires : garantir un air et une eau de bonne qualité ; prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers ; mieux informer le public et protéger les populations sensibles (enfants, femmes enceintes et personnes âgées).

Un bilan actualisé de l'état d'avancement des actions du PNSE est disponible en ligne sur le site internet des ministères de la santé et de l'écologie⁽¹²⁾.

Un comité d'évaluation a été mis en place au premier semestre 2006, afin de réaliser une évaluation de l'impact, à mi-parcours, du PNSE, et de proposer le cas échéant des adaptations.

Le rapport de ce comité d'évaluation, rendu public en juillet 2007, estime que plus de 60 % des actions (28 sur 45) ont un avancement à mi-parcours conforme aux prévisions, mais 10 actions sont fortement retardées, dont celle sur les particules diesel.

Le comité d'évaluation a donc recommandé de développer des indicateurs synthétiques de santé afin de disposer d'une vision globale des enjeux et de permettre d'établir des comparaisons entre les impacts sanitaires des principaux facteurs de risques environnementaux, de développer des outils et des méthodes d'évaluation économique (du type coût/bénéfice) de renforcer la capacité d'expertise de la France en Santé-environnement et d'améliorer la gouvernance du dispositif.

Par ailleurs, le Plan santé au travail (PST) 2005-2009 a été adopté le 23 février 2005. Une des principales mesures est la création, par ordonnance du 1er septembre 2005, de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET).

Enfin, les Plans régionaux santé environnement (PRSE), qui visent à décliner et compléter, au regard des spécificités locales, les actions définies au niveau national, sont en voie de finalisation dans plus de 40% des régions ; en consultation dans la moitié des régions restantes.

Le règlement REACH relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits Chimiques, adopté le 18 décembre 2006, est entré en vigueur le 1er juin 2007. Ce règlement doit améliorer la connaissance et la maîtrise des risques des substances chimiques. En effet, les producteurs et importateurs de substances chimiques devront apporter la preuve de l'innocuité pour la santé ou de la maîtrise valable des risques. Sont concernées 30.000 substances chimiques produites ou importées à plus d'une tonne par an, représentant la très large majorité des tonnages des 100.000 substances présentes sur le marché communautaire.

A partir du 1er juin 2007 les entreprises productrices, importatrices et utilisatrices de produits chimiques ont dû préparer les échéances de mise en œuvre du règlement, et en particulier le pré-enregistrement des substances, auprès de l'Agence européenne des produits chimiques, qui se met progressivement en place à Helsinki (Finlande). Le pré-enregistrement s'effectuera entre le 1er juin 2008 et le 1er décembre 2008.

2B Prévenir les risques naturels ou technologiques

En matière de prévention des risques naturels et technologiques, la loi du 30 juillet 2003, celle du 13 août 2004 et celle du 13 juin 2006 ont donné une accélération aux travaux.

On peut noter que :

- l'approbation des plans de prévention des risques se poursuit à un rythme régulier.
- 232 plans de prévention des risques d'incendie de forêt ont été prescrits ou approuvés.
- Le Plan Séisme voit ses premières mesures entrer en application.
- L'Inspection des installations classées a été renforcée.
- Une autorité de sûreté nucléaire indépendante a été créée qui informera directement la population sur l'état radiologique de l'environnement.

Par ailleurs, les services de prévision des crues ont été réorganisés à partir de 2003 en 22 services de prévision des crues qui assurent, avec le service central hydrométéorologique et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI), la nouvelle procédure de vigilance des crues opérationnelle depuis juillet 2006. Le SCHAPI est installé à Toulouse depuis septembre 2003. Il assure trois missions :

- l'assistance technique à la prévision des crues dans les départements et bassins ;
- l'élaboration d'une carte nationale de vigilance inondation ;
- l'aide opérationnelle aux services de prévision des crues.

48 programmes d'actions de prévention des risques liés aux inondations (PAPI), programmes pluriannuels et partenariaux, sont actifs sur la période 2003-2013. Ces PAPI sont une illustration de l'intégration des politiques de gestion des risques et de développement durable.

Des commissions locales d'information et de concertation (CLIC) agissant dans le domaine des risques technologiques ont été mises en place. Un bilan de leur mise en place et de leur fonctionnement est réalisé. Le dispositif d'information des acquéreurs et des locataires sur les risques est en vigueur depuis le 1er juin 2006, imposant au

(12)
<http://www.sante.gouv.fr>
et
<http://www.ecologie.gouv.fr>





PROGRAMME D' ACTIONS | *Prévention des risques, des pollutions, et des autres atteintes à la santé et à*

propriétaire d'un immeuble d'informer l'acquéreur ou le locataire d'une part, des risques pris en compte dans le plan de prévention des risques et du niveau de sismicité concernant l'immeuble, d'autre part des sinistres indemnisés au titre du régime d'assurance des catastrophes naturelles.

En outre, la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile a permis d'améliorer l'efficacité des plans de secours et des dispositifs d'alerte des populations. En matière d'inondations, un dispositif de vigilance des crues (vigilance intégrée avec la vigilance météorologique, cours d'eau supplémentaires, ruissellement urbain) a été développé.

De plus l'éducation à la prévention des risques industriels et naturels majeurs est une entrée majeure de l'éducation au développement durable et permet une approche multipartenariale entre les ministères de l'éducation nationale, de l'écologie et de l'intérieur.

La lutte contre le saturnisme et la réduction de 50% des émissions industrielles de plomb sont en cours de réalisation, et les actions de réduction des métaux lourds (cadmium et mercure) ont été renforcées.

Les hôpitaux sont engagés activement dans l'action en faveur de l'efficacité des antibiotiques, ce qui implique un suivi des consommations en ville et à l'hôpital ainsi que le recensement des données sur l'impact d'une politique des antibiotiques sur certaines infections invasives. Des campagnes d'information du public ont été réalisées. La formation médicale intègre désormais un volet sur le bon usage des antibiotiques.

L'amélioration de la communication et la définition d'indicateurs de résultats ont été engagées.

2C Un renforcement de la protection des milieux

Des mesures ont été prises en vue d'améliorer la sécurité maritime et la

préservation de l'environnement marin et portuaire.

Le développement de la formation des professionnels et le renforcement de l'information et de la protection des consommateurs ont été engagés.

Une action sur 5 ans a été initiée pour la recherche et le contrôle des rejets dans l'eau par les installations classées.

Le gouvernement a adopté, le 8 juillet 2003, un programme d'actions pour réduire de moitié, d'ici 2010, les émissions des molécules à l'origine de l'ozone.

L'ADEME intervient au titre de la surveillance de la qualité de l'air, de la prévention et de la réduction des émissions des sources fixes (chaufferies, entreprises...) et de celle liés aux transports.

L'ADEME, dans le cadre de ses missions de mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le domaine du développement des énergies renouvelables, encourage le développement de la biomasse comme source d'énergie dans le secteur domestique, collectif et industriel, tout en veillant à l'utilisation de combustibles appropriés et de techniques efficaces à haute performance environnementale, afin de minimiser les impacts environnementaux et sanitaires. L'ADEME propose donc une stratégie de réduction des émissions atmosphériques issues de la biomasse énergie.

Le niveau national actuel des émissions atmosphériques dues à la combustion de la biomasse est incontestable pour certains polluants (poussières fines, composés organiques) et au niveau local, des pics de pollutions peuvent temporairement être observés.

Il convient de réduire de manière globale et progressive les émissions atmosphériques de la filière biomasse énergie, afin de préserver ses atouts indéniables en termes d'émission de gaz à effet de serre.

La priorité est de résorber la pollution

actuelle due au parc des appareils anciens utilisés dans le secteur domestique. Lors des travaux du Grenelle, il a été proposé la mise en œuvre :

- d'une aide au renouvellement des appareils anciens (plus de cinq ans), avec un crédit d'impôt porté à 50% pour un renouvellement d'un appareil ancien par un appareil récent à haute performance environnementale (label Flamme verte par exemple) ;
- et d'un contrôle technique annuel par des ramoneurs des appareils anciens et du mode de stockage de bois.

Ensuite, la seconde priorité est d'encadrer le nouveau développement de la biomasse énergie, avec la généralisation de la mise en œuvre d'équipements à haute performance environnementale (label, valeur limite d'émission). L'ADEME propose la mise en œuvre d'un crédit d'impôt de 25% pour le domestique et d'un critère environnemental pour le développement des chaufferies collectives et industrielles du futur dans le cadre du fond chaleur.

Le plan de lutte contre les risques de légionellose a été adopté en mai 2004. Il a été précédé et suivi d'actions de terrain menées par les services de l'Inspection des installations classées et des DDASS⁽¹³⁾ auprès des exploitants des installations concernées.

L'ensemble des incinérateurs existants d'ordures ménagères a été mis aux normes ou fermé à l'échéance prévue de décembre 2005 par une action ferme des services de l'Inspection des installations classées.

En ce qui concerne les installations classées, elles sont 500 000 en France, dont 54 000 sont soumises à une autorisation préfectorale préalable. Les installations industrielles ou agricoles sont soumises à la législation des installations classées inscrites au code de l'environnement.

En 2007, les priorités retenues pour l'inspection s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 30 juillet 2003 sur le renforcement de la prévention des risques technologiques et naturels, du plan

(13)
Direction
départementale
des affaires
sanitaires et
sociales

national santé-environnement et des engagements internationaux de la France, notamment la mise en œuvre de la Directive n° 96/61/CE du 24/09/96 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (directive IPPC) sur les pollutions industrielles et des grands élevages.

Le dispositif Prev'air de prévention et de prévision de la pollution de l'air accessible en temps réel a été mis en place. L'ADEME/Département surveillance de la qualité de l'air (DSQA) présente sur la plateforme Prev'air les cartographies temps reels des données de plusieurs traceurs de la qualité de l'air (ozone-particules- dioxyde d'azote) issues des mesures des 34 AASQA (associations agréées de surveillance de la qualité de l'air).

Un registre des émissions polluantes a été créé, avec pour objet de faciliter l'accès au public à l'information en matière d'environnement en ce qui concerne les émissions dans l'eau, dans l'air, dans le sol ainsi que la production de déchets dangereux des installations industrielles et des élevages. La collecte de ces données permet en particulier à la France de répondre à l'une des exigences de la Directive européenne IPPC visant à mettre en place un registre européen des émissions polluantes⁽¹⁴⁾ accessible au grand public depuis février 2004.

Le site prim.net, portail de la prévention des risques majeurs, met à disposition des informations à l'attention des particuliers et des professionnels.

La DBase SISEAU est une banque de données permettant le contrôle et l'évaluation de l'état des eaux souterraines.

Enfin, le géoportail de l'information géographique publique a été lancé en juin 2006.

2D Un renforcement de la solidarité entre générations et entre les individus

Dans le cadre de l'application de la directive IPPC, un plan annuel d'actions pour prévenir la pollution des sites industriels a été présenté par le ministre de l'écologie et du développement durable en février 2007.

L'intensification de l'action menée dans le domaine des sites et des sols pollués a permis d'obtenir des résultats significatifs et notamment :

- la réalisation de 14 370 visites d'inspection des installations industrielles en 2006, contre 10 985 en 2002, permettant de s'assurer du bon respect de la législation en vigueur,
- la mise en place d'une surveillance des eaux souterraines, afin de déceler d'éventuels transferts de pollutions, sur les 2 500 sites qui le nécessitaient,
- la réalisation de travaux de réhabilitation de plus de 2 350 sites, dont 350 sont aujourd'hui libres de toute restriction d'usage,
- la mise en sécurité de 10 à 15 sites par an par le ministère de l'écologie, au travers de l'ADEME, lorsque le responsable est défaillant.

3 Renforcer les moyens de contrôle, mieux organiser et professionnaliser la police judiciaire dans le domaine de l'environnement

La mise en place de l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) en 2004 a permis de renforcer la police judiciaire au service de l'environnement. Cet office central est chargé, à l'échelon national, d'animer et de coordonner la lutte contre les infractions les plus graves liées à l'environnement et à la santé publique, en étroite collaboration avec les services locaux compétents. Il est saisi des enquêtes relatives notamment au commerce transfrontalier des déchets toxiques, à la lutte contre le

trafic de faune et de flore sauvages dans le cadre de la convention CITES⁽¹⁵⁾, le trafic de produits anabolisants, les trafics et contrefaçons de médicaments ; il est responsable d'une cellule d'enquête nationale sur l'amiante.

Il siège dans les organismes européens et internationaux ayant des compétences de lutte contre la délinquance environnementale et a été choisi en 2005 pour assurer une formation de services de police contre la délinquance environnementale des 25 états membres.

La gendarmerie nationale joue une part active dans la lutte contre la délinquance environnementale grâce aux équipes de formateurs relais enquêteurs environnement (450 à 500 opérationnels), sollicités ou épaulés par l'OCLAESP. La lutte contre les déballastages sauvages en mer s'est accentuée notamment avec la surveillance des côtes par la marine nationale.

Le contrôle et les sanctions administratives en matière d'environnement sont en cours de simplification, d'harmonisation, ce qui les rend plus efficaces et cohérentes, grâce à une politique suivie par le MEEDDAT. La même politique est conduite en matière de droit pénal et de procédure pénale.

D'une manière plus générale, la constatation et la poursuite des atteintes à l'environnement ont bénéficié des efforts de spécialisation des juridictions, du cadre européen et de la mise en place de la Convention d'Aarhus. Cette politique a pu être conduite grâce également à la formation des magistrats qui s'est développée dans ce sens.

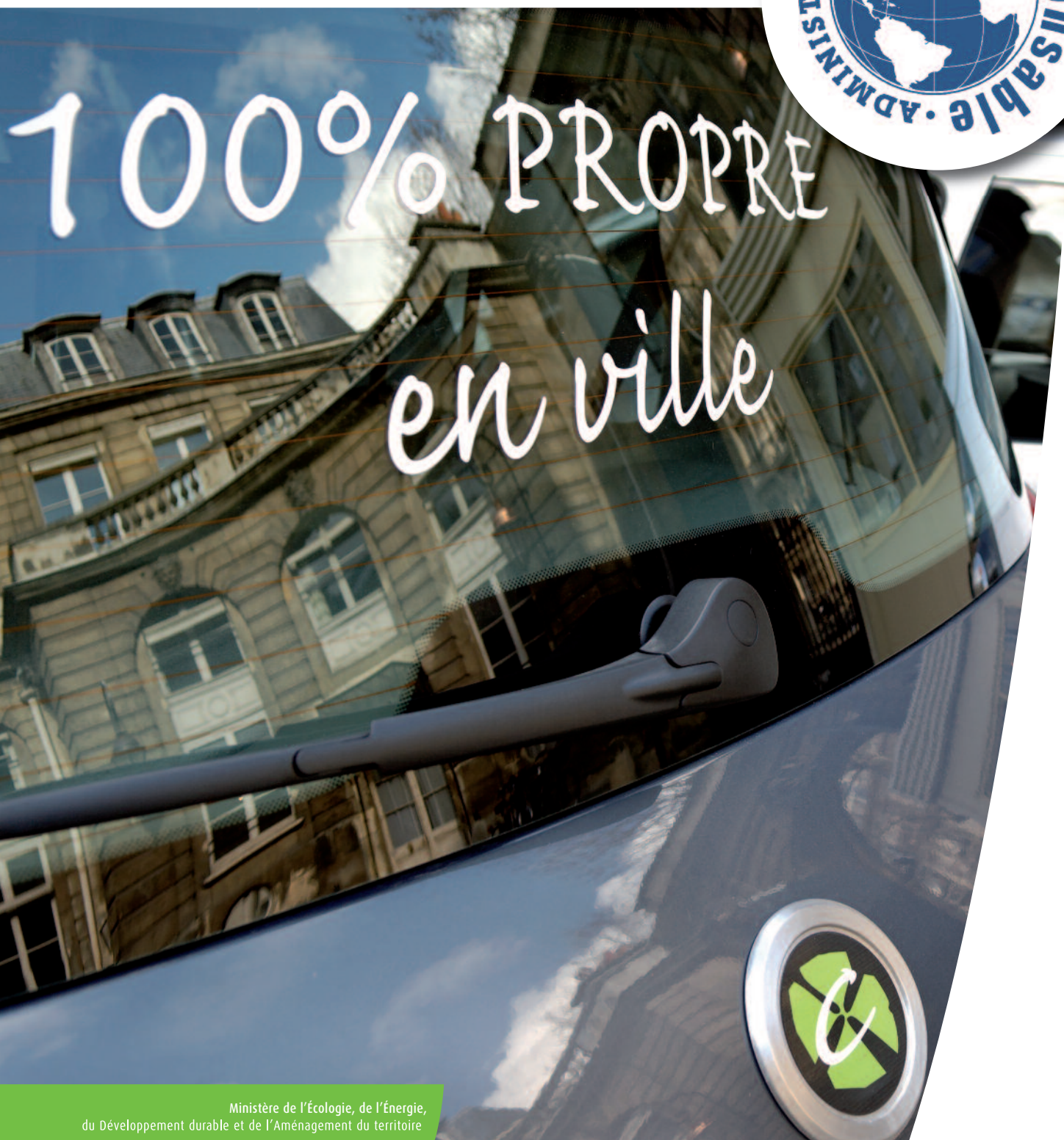
Les effectifs de l'inspection des installations classées continuent à augmenter : sur la période 2002-2007, 356 postes d'inspecteur ont ainsi été créés en DRIRE, ce qui porte les effectifs de l'inspection des installations classées à un peu plus de 1 200 équivalents temps plein en 2007. L'objectif "renforcer la radioprotection de 150 postes" est réalisé à hauteur de 84% fin 2007 (données (Autorité de sûreté nucléaire ASN)).

(15) Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora.

(14) Registre EPER – <http://www.eper-cec.eu.int>



PROGRAMME D' ACTIONS
*Etat exemplaire,
recherche
et innovation*



1A L'intégration du développement durable dans les politiques publiques

IA1 Intégration du développement durable à la dynamique de réforme des ministères

• Services du Premier ministre

Le Haut fonctionnaire du développement durable (HFDD) s'est mobilisé pour faire en sorte que le développement durable soit intégré au dialogue de gestion (rapport annuel ministériel, programme annuel de performance (PAP)). Quatre indicateurs LOLF de développement durable ont ainsi été inclus dans le PAP et des objectifs annuels de réduction de consommation ont été assignés aux services, avec compte-rendu également annuel. La mise en place d'un suivi du développement de l'administration électronique est également un facteur de développement durable.

Concernant le suivi du plan d'actions, un outil d'évaluation intégrant les critères de développement durable a été créé.

• Pôle aménagement du territoire

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF un travail sur la mise au point d'indicateurs de développement durable a été engagé, il s'est notamment traduit par des indicateurs de performance sur la neutralité carbone des CPER. Les plans climat régionaux et les CPER permettront de contribuer à l'élaboration de stratégies territoriales de développement durable.

L'ADEME soutient les Eco-maires pour l'animation d'un réseau de réseaux d'acheteurs publics territoriaux pour l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics. 10 réseaux territoriaux couvrent actuellement 14 régions administratives.

• Pôle Intérieur

Le ministère de l'intérieur est le premier

ministère à s'être doté d'une stratégie ministérielle de développement durable (SMDD), en février 2007. Cette stratégie ministérielle s'attache à décliner la SNDD selon cinq objectifs et leurs modalités de mise en œuvre à travers l'ensemble des compétences du ministère. Elle comporte 100 mesures très concrètes et directement applicables.

Le ministère s'est également appuyé sur la LOLF pour reformuler, au travers d'indicateurs, les objectifs des programmes en tenant compte du développement durable. Celui-ci est également intégré au dialogue de gestion, aux rapports annuels de performance et aux rapports d'activité ministériels qui rendent compte annuellement du travail accompli. L'approche développement durable est ainsi en voie de devenir un des éléments clés de l'évaluation des politiques publiques. Un suivi du développement de l'administration électronique qui est perçue comme un facteur de développement durable a été engagé.

En avril 2007 le ministère a diffusé un document de politique immobilière (Orientations stratégiques 2007-2009) à toutes les préfetures, aux services constructeurs des secrétariats généraux pour l'administration de la police et aux services de l'administration centrale. Ce document édicte des dispositions tenant compte des objectifs de la SNDD et est assorti de guides pratiques, de référentiels et de textes réglementaires. L'optimisation du parc immobilier est entreprise actuellement avec la révision des référentiels techniques pour les services territoriaux de police (hôtels de police, commissariats, casernes). Des diagnostics de performance énergétique et des diagnostics thermiques sont en cours sur plusieurs immeubles de l'administration territoriale et de la police nationale. Concernant le « bilan équivalent carbone », un cabinet a été désigné au printemps 2008, à l'issue d'une consultation publique, pour le réaliser sur le site principal de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, à savoir le site de Beauvau. Enfin, un intranet ministériel dédié au

développement durable a été créé pour permettre l'échange des bonnes pratiques et la diffusion des évolutions et des initiatives ; ce site a reçu plus de 22 000 visites depuis son ouverture en février 2007.

• Pôle Outre-mer

Le développement durable est pris en compte dans la politique du ministère de l'outre-mer et de ses services déconcentrés.

Les rapports annuels de performance (RAP) et les rapports d'activité ministériels (RAM) rendent compte du travail accompli en matière de développement durable. La construction d'indicateurs LOLF permettant d'apprécier l'évolution de la prise en compte du développement durable et son intégration dans le dialogue de gestion est en cours.

• Ministère de la défense

Le positionnement du HFDD de la Défense, même modifié en fin de la période considérée, au niveau Secrétariat général, lui a permis d'exercer une autorité fonctionnelle et hiérarchique. La création d'un bureau de l'environnement permettra de suivre les actions engagées. Un tableau de bord environnement a été mis en place en 2006.

La prise en compte du développement durable au niveau des territoires s'effectue notamment dans le cadre du Protocole d'accord relatif à la protection de l'environnement entre le ministère de la défense et le MEEDDAT.

• Ministère de la santé

Le développement durable est désormais intégré aux politiques portées par le ministère, des indicateurs de développement durable ont également été intégrés dans le dialogue de gestion.

• Ministère de l'agriculture et de la pêche

Le développement durable est intégré à la dynamique de réforme du MAP : en effet, le MAP s'est doté d'une stratégie





PROGRAMME D' ACTIONS | *Etat exemplaire, recherche et innovation*

ministérielle de développement durable en mars 2007. Cette SMDD décline la SNDD en 7 axes stratégiques relatifs aux domaines de compétences du ministère. Elle fixe en particulier pour objectif d'adapter les modes de gouvernance en :

- améliorant les processus de participation des Parties intéressées existants ou à créer ;
- œuvrant pour une administration exemplaire selon les trois piliers du DD, tant du ministère lui-même que de ses établissements publics : écoresponsabilité des services à travers leur fonctionnement, les marchés publics l'intégration des personnes handicapées ou encore l'utilisation de l'argent public ;
- intégrant les concepts et outils du développement durable dans le pilotage de l'action du MAP, en faisant un levier de modernisation de l'Etat (coordination et développement de l'administration électronique, création d'un groupe de travail développement durable au sein du Conseil général de l'agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER).

• Ministère de la justice

Au ministère de la Justice, le Garde des Sceaux a mandaté le Secrétariat Général, avec l'appui technique de l'Inspection générale des services judiciaires afin notamment d'élaborer un plan stratégique ministériel pour le développement durable.

IA 2 Mieux mobiliser la recherche au service du développement durable :

La recherche occupe une place essentielle dans la prise en compte du développement durable pour conduire l'évolution de notre société. Elle s'investit très concrètement dans l'analyse objective des processus environnementaux ; elle est également à l'origine des innovations technologiques indispensables à la préservation de l'environnement et à l'adaptation aux changements globaux de la planète. Elle

participe plus fondamentalement à la définition et à l'enrichissement du concept de développement durable, à la réflexion sur son articulation avec les politiques publiques, contribuant ainsi à son appropriation par les acteurs nationaux et internationaux.

C'est d'ailleurs sur la réflexion collégiale menée par Roger Guesnerie sur la « Recherche au service du développement durable » dès 2003 que le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est appuyé pour structurer son action, mieux identifier sa contribution au développement durable et accroître l'engagement des organismes et établissements dont il assure la tutelle.

Les objectifs des contrats pluriannuels conclus avec ceux-ci s'inscrivent désormais clairement dans la démarche de développement durable tant sur le plan du contenu de la recherche que des conditions de sa réalisation. Les études prospectives, les réflexions stratégiques sur lesquelles se fondent ces contrats témoignent d'une prise de conscience accrue des questions globales auxquelles notre société est confrontée : santé, alimentation, énergie, climat...

L'évolution des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des organismes publics de recherche est désormais encadrée par la loi de programme pour la recherche adoptée en avril 2006. Cette loi prévoit la création d'une Agence nationale de la recherche destinée notamment à améliorer les capacités d'adaptation des programmes et des projets de recherche. Cette structure, qui a accédé au statut d'établissement public à caractère administratif le 1er janvier 2007, dispose d'une capacité d'engagement sur des projets de recherche sélectionnés selon des critères d'excellence dans les domaines prioritaires de 955 M€ en 2008, parmi lesquels près de 200 M€ sont consacrés directement au développement durable. Cet engagement de la recherche au

service du développement durable s'accompagne d'une meilleure écoute des attentes sociétales et notamment d'une consultation élargie en amont de la définition des programmes des acteurs de la société civile commanditaires et destinataires des produits de la recherche. Les initiatives conduites par exemple à l'Institut national de recherche agronomique (INRA), au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ou à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) peuvent témoigner dans ce domaine de la réactivité des organismes. Cette réactivité se traduit également par une transparence et une rigueur accrues dans la conduite des activités de recherche, mais également d'enseignement ou d'expertise qui leur sont associées (certifications, règles déontologiques, comités d'éthique...).

L'évaluation des performances dans les domaines de la recherche, de l'enseignement, mais également de l'expertise, de la communication... est désormais confiée à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), installée en 2007 par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le système français de recherche et d'innovation ainsi modernisé est en mesure de favoriser le transfert des produits de son activité, de la connaissance à la technologie, et de faire partager ses engagements en faveur du développement durable sur le territoire national (pôles de compétitivité...) ou à l'international (« Global Monitoring Earth System », « Intergovernmental panel on climate change », Projet d'expertise internationale sur la biodiversité...).

En matière d'adaptation de la recherche aux évolutions du monde agricole, les efforts du ministère se sont portés sur les systèmes alimentaires durables, l'eau et les territoires, et le développement d'outils et de méthodes pour

l'élaboration de politiques agricoles durables. La stratégie ministérielle du MAP s'est fixée pour objectif de conforter l'orientation de la recherche vers les enjeux du développement durable :

- Coconstruire les programmes de recherche et de développement agricole avec les partenaires concernés, autour d'objectifs communs, notamment à travers l'Agence nationale pour la recherche (ANR), le CASDAR (Compte d'Affectation Spéciale du Développement Agricole et Rural) et les établissements d'enseignement
- Renforcer l'expertise scientifique, socio-économique et technique, tant dans les filières alimentaires que dans les domaines de la pêche et de la forêt, en matière de suivi des enjeux du développement durable ; assurer le partage des connaissances. A souligner dans ce cadre le rôle du CORPEN (Comité d'Orientation pour des pratiques agricoles Respectueuses de l'Environnement).

La mise en oeuvre du plan d'action Recherche de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), pilotée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) en association avec les autres ministères concernés (notamment MEEDDAT et MAP), vise à renforcer et développer la recherche dans le domaine de la biodiversité, ainsi que les compétences scientifiques et d'enseignement sur ce thème. Les actions prévues sont au nombre de 39, correspondant à six grandes orientations : inciter les chercheurs à s'investir dans les sujets prioritaires ; dynamiser les structures de recherche ; soutenir le dialogue avec la société ; adapter l'éducation et la formation ; renforcer la coopération scientifique internationale ; promouvoir une gouvernance internationale fondée sur l'expertise scientifique.

L'année 2007 a vu la poursuite des études sur le thème de la biodiversité avec les appels à projets de l'ANR, de l'Institut français pour la Biodiversité, du Bureau des Ressources génétiques, de l'expertise scientifique internationale (IMOSEB), de la mise en place d'un jeu

national d'indicateurs de suivi de la biodiversité pour la métropole et l'Outre-mer et la préparation de la création de la Fondation de coopération Scientifique pour la recherche sur la biodiversité. D'ici 2010, il s'agira de réviser le plan d'action en incluant les conclusions du Grenelle de l'environnement, de finaliser la mission d'expertise sur les besoins en compétences et recherche et débiter la mise en oeuvre des recommandations, de poursuivre le raccordement de certaines bases de données au GBIF (Global biodiversity information facility) et de lancer des actions relatives à la formation et l'éducation.

1B L'intégration du développement durable dans le fonctionnement de l'administration

Les modifications du Code des marchés publics intervenues en 2004 et 2006 permettent aux acheteurs publics d'intégrer dans leurs commandes des critères sociaux et environnementaux aux phases clés de la procédure. Un Plan national d'actions pour des achats publics durables fixant des objectifs sur la période 2007-2009 a été adopté en mars 2007 et transmis à la Commission européenne. Un comité opérationnel du Grenelle intitulé « Etat exemplaire » travaille à la fois sur les bâtiments publics et les achats publics durables (achats généraux).

Le Groupe d'étude des marchés "développement durable, environnement" (GEM - DDEN) a publié en 2005, 2006 et 2007 divers documents destinés à aider les acheteurs publics dans cette démarche. L'Observatoire économique de l'achat public, créé en novembre 2005, rassemble et analyse les données relatives aux aspects économiques et techniques de la commande publique.

Un logiciel permettant le suivi de la

démarche d'écoresponsabilité des services de l'Etat et des établissements publics a été développé par l'ADEME, en lien avec le MEEDDAT. Cet outil se présente sous forme d'un logiciel en ligne capable de cumuler les données, ce qui permettra de fournir des références moyennes de plus en plus précises. Il s'applique à un site donné, et concerne potentiellement les 80 000 sites de l'Etat identifiés. Il est ouvert depuis le 1er janvier 2008.

Le MEEDDAT anime, en partenariat avec le ministère chargé des finances, un « club développement durable des établissements publics ». Regroupant fin 2007 environ 45 établissements, il a produit des éléments de méthode, une charte commune, et développe une méthode originale d'analyse mutuelle des stratégies de développement durable de type « revue par les pairs ».

• Services du Premier ministre

Les services du Premier ministre ont mis en place dès 2004 un plan d'écoresponsabilité régulièrement actualisé. Concernant les achats publics, un critère développement durable a été introduit dans les procédures d'appel d'offre.

L'objectif de réduire les émissions de CO2 de 10% dans les transports et le bâtiment, le traitement des déchets, la mise en place de plans de déplacement d'établissement et l'évaluation des « gisements » d'économie en matière de flux, ainsi que la prise en compte de la norme HQE sont progressivement pris en compte.

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 28 septembre 2005, l'objectif de parvenir à 20% de véhicules dits « propres » a été atteint, le taux de recyclage des papiers blancs tend vers les 60% et la réflexion sur la notion de « cycle de vie des produits » s'impose progressivement. La réalisation de « bilans équivalents carbone » pour chaque site du ministère est en cours.





PROGRAMME D' ACTIONS | *Etat exemplaire, recherche et innovation*

Dans le cadre des missions particulières, des démarches innovantes ont été engagées : installation de panneaux solaires, récupération de l'eau de pluie pour les jardins...

• Pôle Intérieur

L'écoresponsabilité se met progressivement en place. Les objectifs de réduction de 10% des émissions de CO2 dans le transport et le chauffage (fait pour gendarmerie), de 20%, d'économie d'eau, de 10% des consommations d'énergie et de 60% de recyclage du papier sont en voie de réalisation.

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 28 septembre 2005, le taux de 20% de véhicules dits « propres » a été atteint et l'objectif d'utiliser un tiers de biocarburant pour les véhicules des administrations a été fixé. La mise en place de plans de déplacements d'établissements est engagée.

La réalisation de « bilan équivalent carbone » est en cours.

La norme HQE a été adoptée pour les bâtiments neufs, l'objectif étant qu'à terme 20% des bâtiments de l'Etat respectent cette norme.

• Pôle Outre-mer

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche écoresponsable, on peut noter la réduction de 10% de la consommation de chauffage et d'électricité. Le recensement des économies potentielles en matière de flux et la réalisation de « bilans carbone » est en cours.

• Ministère de la défense

Le ministre de la défense a, en fin de période et à la date du 21 décembre 2007 signé deux directives ministérielles : l'une au titre des achats responsables et socio-responsables et l'autre au titre des actions de formation à l'achat durable.

Les domaines couverts par la directive

« achats » sont ceux de l'amélioration de l'efficacité énergétique des matériels, des éclairages, des achats de bois et produits dérivés certifiés en matière de gestion durable des forêts, des exigences en matière de recyclage et enfin d'incorporation de produits de l'agriculture biologique dans les services de restauration.

La seconde directive établit un plan d'action environnement. Ce plan d'action aborde les questions des bilans environnementaux ministériels en matières de rejets, déchets, consommation et bilan carbone. Les questions propres au ministère de la défense concernant les substances dangereuses, les fins de vie des matériels de guerre, les navires sont traitées. Les actions sur l'immobilier vont dans le sens de la HQE pour le neuf. La question très particulière du traitement de l'eau (captage, utilisation, restitution et dispositifs anti-pollutions) est également abordée.

Les déplacements des personnels sont également pris en compte et orientés davantage vers les transports en commun ; en ce qui concerne les missions (à titre civil) interdiction est faite d'utiliser l'avion en cas de trajet inférieur à 3h de train.

• Ministère des affaires étrangères et européennes

L'écoresponsabilité progresse : les achats de papier sont certifiés par Pan european forest certification (PEFC), le tri des déchets informatiques est en place, ainsi que la prise en compte de l'aspect durable pour les achats publics.

Conformément à la circulaire du Premier ministre du 28 septembre 2005, le taux de 20% de véhicules dits « propres » a été atteint. Un tiers des véhicules consomment moins de 140g de CO2/km.

La norme Haute qualité environnementale (HQE) a été adoptée pour les bâtiments neufs, l'objectif étant qu'à terme 20% des bâtiments de l'Etat

respectent cette norme. La réalisation de « bilan équivalent carbone » est en cours.

• Pôle tourisme

Les activités de tourisme, transversales, présentent une interaction forte sur plusieurs aspects importants du développement durable qui subissent leurs impacts et sont en même temps des composantes de l'offre touristique : la qualité des sites, la biodiversité, l'enneigement en montagne, les modes de transport. Des organismes comme « Maison de la France » (GIE) ou ODIT-France (GIP) ont développé le volet écoresponsabilité, respectivement :

- par la réduction de la consommation des papiers (de 800t à 300t /an) grâce à l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC).

- par la publication de guides pratiques (notamment écoresponsabilité dans les hôtels).

La promotion de pratiques permettant d'éviter les impacts négatifs de l'activité touristique se poursuit : un guide de savoir-faire (« tourisme et développement durable : l'expérience française ») a été édité en décembre 2007.

La prise en compte de la biodiversité contribue à la valorisation et les activités douces sont encouragées (cyclotourisme, tourisme « vert », tourisme fluvial...).

• Ministère de la justice

Le pilotage des actions publiques intègre de plus en plus le facteur développement durable dans ses préoccupations comme dans ses évaluations. En interne, un document d'information relatif à la Charte de l'environnement a été diffusé. Bien qu'il soit difficile de déterminer les progrès réalisés en matière d'écoresponsabilité, en l'absence de point zéro, la démarche est engagée, notamment en matière de recyclage des papiers et de réduction des flux. Les établissements pénitentiaires sont sensibilisés à la question des déchets et à la prise en compte de la qualité

environnementale dans l'immobilier (HQE) intégrée pour le neuf et la réhabilitation. Les circulaires du Premier Ministre pour les achats durables notamment de bois sont prises en compte.

• **Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique (Pôle fonction publique)**

Un pôle de compétence en matière de formation au développement durable a été créé pour les formations, associant la Direction générale de l'administration et de la fonction publique et l'Institut de formation à l'environnement (IFORE). Chaque année une circulaire, rappelant l'existence du pôle et le rôle de l'Etat (SNDD), donne les priorités en matière de formation aux responsables de formation des différents ministères (notamment pour les IRA) ainsi qu'aux délégués interdépartementaux à la formation (DIF).

En application de la loi d'orientation du 11 février 2005 relative à l'insertion des personnes handicapées, le recrutement de personnes handicapées dans la fonction publique se poursuit. Concernant le taux de féminisation de l'encadrement, des objectifs ont été fixés à tous les services.

Enfin, la direction générale de l'administration et de la fonction publique s'est dotée d'une charte de fonctionnement incluant un volet développement durable où elle s'est assignée plusieurs objectifs en matière d'éco-responsabilité (papiers, transports, formation des personnels, etc.). Ces objectifs sont en lien avec la charte arrêtée par les services du Premier ministre.

• **Ministère de l'éducation nationale**

Le ministère s'engage progressivement dans la mise en oeuvre d'actions écoresponsables, telles que : achat dans les académies de papier issu de forêts gérées durablement, tri à la source et

valorisation du papier/carton etc. Une démarche a été engagée pour les déchets des équipements électriques et électroniques, le fournisseur a pris l'engagement lors du renouvellement des ordinateurs de réduire et valoriser les emballages, de limiter l'emploi de substances dangereuses et de récupérer les matériels en fin de vie. Une attention toute particulière a été portée au renouvellement de la flotte de véhicules, plus de 50% des acquisitions rejettent moins de 140g de CO2 par km. La réflexion sur le cycle de vie des produits lors de l'achat tend à devenir systématique et l'intégration de clauses de développement durable se généralise dans l'ensemble des marchés.

L'intégration des critères HQE dans les opérations de maintenance ou de rénovation, ainsi que pour les constructions neuves est progressivement prise en compte au sein du ministère de l'éducation nationale.

Un appel d'offre pour la réalisation d'un « bilan carbone », a été lancé pour l'administration centrale et la faisabilité financière de ce bilan est à l'étude pour les services déconcentrés.

• **MEEDDAT (Pôle équipement)**

Au niveau du MEEDDAT (ex Equipement), un comité des directeurs pour le développement durable a été créé. Le développement durable est désormais mentionné dans les instructions adressées aux Directions départementales de l'équipement (DDE) et des indicateurs de développement durable ont été intégrés dans le dialogue de gestion.

Un responsable a été nommé à la Direction générale du personnel et de l'administration (DGPA) en vue de mettre en place un plan d'achat public durable pour le ministère. Un travail de réduction des émissions de CO2 dans les transports, le bâtiment, l'eau et l'énergie ont été engagés. Par ailleurs une évaluation des gisements potentiels d'économie sur le parc immobilier est en cours au niveau

de l'administration centrale pour laquelle un bilan carbone a été engagé au second semestre 2008 sur tous les sites. Un bilan « équivalent carbone » est programmé en 2008 pour les services déconcentrés.

La caractérisation des déchets est systématique en centrale et courante dans de nombreux services déconcentrés.

La notion de cycle de vie des produits fait partie de la réflexion lors de l'achat, notamment pour le matériel informatique, les consommables et les photocopieurs.

La réalisation d'un plan de déplacement d'établissement par an et par département est en cours, avec l'expertise du Centre d'études techniques du bâtiment (CETE) Picardie.

Plusieurs salles de visio-conférence ont été installées à l'administration centrale et dans les services déconcentrés.

Suite au plan d'acquisition de véhicules micro urbains, le parc automobile de l'administration centrale est composé depuis la fin de l'année 2007 de plus d'un tiers de véhicules émettant moins de 120 g de CO2/km .

Concernant la prise en compte des circulaires des 5 avril et 28 septembre 2005, relatives aux marchés publics de bois et aux économies d'énergie, des actions ont été engagées dans la majorité des services.

Plusieurs campagnes de sensibilisation aux éco-gestes et à l'éco-responsabilité ont été lancées pendant et en dehors de la Semaine du développement durable à l'administration centrale et dans les services déconcentrés.

• **MEEDDAT (Pôle Ecologie)**

En « externe », un forum des administrations éco-responsables s'est tenu le 3 juin 2003 pendant la Semaine nationale du développement durable, associant le MEDD et le ministère de la



IX

PROGRAMME D' ACTIONS | *Etat exemplaire, recherche et innovation*

fonction publique, de la réforme de l'Etat. Les secondes rencontres des administrations et collectivités éco-responsables, organisées par l'ADEME avec le soutien du MEEDDAT, se sont déroulées les 7 et 8 février 2008. Un site Internet « Eco-responsabilité des administrations »⁽¹⁶⁾ a été lancé en 2005.

En interne, depuis 2003, le MEDD, site pilote du PEA – Plan environnement administration élaboré en 2004 avec l'ADEME, a réalisé plusieurs travaux :

- un audit environnemental sur le site de Ségur,
- la réalisation d'un "bilan carbone" afin d'évaluer l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre en 2005.
- une enquête « déplacements » auprès de ses agents en 2005 et en 2007, l'élaboration d'un plan de déplacements des personnels en 2005 et le recours à la visio-conférence pour réduire le nombre et le coût des déplacements.
- la meilleure prise en compte du respect de l'environnement dans les réunions organisées par le ministère par le biais notamment, de l'utilisation systématique et raisonnée de papier recyclé ou la réalisation de documents recto-verso, ainsi que par la mise en place d'un système de visio-conférence,
- la définition d'un partenariat avec l'UGAP⁽¹⁷⁾ pour l'intégration dans ses catalogues de produits plus respectueux de l'environnement. En outre le groupe de travail « achats éco-responsables » a poursuivi ses travaux notamment en intégrant des caractéristiques environnementales dans ses marchés (de nettoyage, de fournitures, de textiles...).

Certains des objectifs fixés par la SNDD sont atteints :

- le volume d'eau consommé est passé de 17 361 m³ en 2004 à 8849 m³ en 2007, soit une baisse de près de 50%.
- la consommation électrique annuelle est

passée de 3,089 millions de kWh en 2004 à 2,567 millions de kWh en 2007, soit une baisse d'environ 17%.

- La consommation annuelle de chauffage est passée de 6504 tonnes (CPCU) en 2004 à 4833 tonnes en 2007, soit une baisse de 26%.
- le taux de collecte du papier avec un recyclage de 100 % ; 19,36 tonnes de papier blanc ont été collectées et recyclées en 2007, auxquelles s'ajoutent les 126,60 tonnes d'archives mêlées.
- un parc composé à 90 % de véhicules propres (sur les 32 véhicules du parc, 5 voitures sont GPL, 2 sont hybrides, 13 émettent moins de 120g de CO₂ par km, 9 émettent moins de 140g de CO₂ par km);
- 600 kilos de piles usagées récupérées en 2007, contre 500 kilos en 2003 et 250 kilos en 2004;
- la réalisation d'un diagnostic sur la production de déchets afin d'améliorer les procédures existantes et d'optimiser les coûts ;
- concernant la bureautique et l'informatique, collecte et recyclage de 1563 kg de cartouches d'imprimantes usagées en 2007 (contre 620 kg en 2004) ;
- intégration des produits issus de l'agriculture biologique et du commerce équitable dans les repas servis au restaurant des personnels.
- Pour le ministère pôle écologie, 90 % des achats sont durables à présent (c'est-à-dire que tous les achats sont durables, à des degrés divers, en fonction de l'objet de l'achat).

Dans chaque DIREN, un correspondant spécialisé sur le thème de l'éco-responsabilité a été identifié, constituant ainsi le réseau « Eco-responsabilité ».

En matière de sensibilisation et d'implication de tous les personnels du MEDD, à l'occasion de la Semaine du développement durable 2005, un forum interne d'une demi-journée a été

organisé à l'intention de l'ensemble des agents.

Une rubrique « Eco-responsabilité » a été créée sur l'Intranet du MEDD, une brochure de sensibilisation à l'éco-responsabilité au MEDD intitulée « Ségur éco-responsable » a été publiée en 2005.

• Ministère de la santé

Un plan d'achat public durable pour le ministère est en cours de réalisation. Un travail de réduction des émissions de CO₂ dans les transports et le bâtiment, de réduction des consommations d'eau et d'énergie a été engagé. Par ailleurs une évaluation des gisements potentiels d'économie sur le parc immobilier est en cours pour les cabinets ministériels et l'administration centrale. Un bilan « équivalent carbone » est engagé en 2008 pour le ministère.

La caractérisation des déchets est engagée et la notion de cycle de vie des produits a été intégrée à la réflexion dès l'achat.

• Pôle Jeunesse et sports

Un plan de bilans thermiques des 35 établissements publics a été engagé sur quatre ans. L'administration utilise 100% de papier recyclé.

• Ministère de l'agriculture et de la pêche

Une démarche écoresponsable est en cours pour le ministère. Un travail de réduction des émissions de CO₂ dans les transports, le bâtiment, l'eau et l'énergie et le recyclage du papier a été engagé. Le taux de 20% de véhicules dits « propres » dans le cadre du renouvellement de la flotte a été retenu comme objectif à atteindre. Un bilan carbone est en cours de finalisation sur l'ensemble des sites de l'administration centrale.

(16) www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr

(17) Union des groupements d'achats publics



PROGRAMME D' ACTIONS

Action internationale



1A Renforcer la lutte contre la pauvreté par une solidarité accrue en faveur des pays en développement

L'appui à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Déclaration des Nations Unies en 2000) définis pour 2015 et complétés par ceux du Sommet de Johannesburg (2002) constitue la priorité de la France, en particulier dans les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP). L'ensemble des actions définies en 2003 ont été engagées et 60 % sont bien avancées.

Les actions favorisant le développement humain grâce à des dispositifs de santé, de protection sociale et d'éducation sont poursuivies. La France soutient notamment l'initiative « Education primaire pour tous », appuie le pôle d'analyse sectorielle Education de Dakar et soutient l'UNESCO dans son rôle de coordination de l'Education pour Tous. La mise en place, à partir d'une taxe sur les billets d'avion, de la facilité internationale d'achat de médicaments (FIAM-UNITAID⁽¹⁸⁾) contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme qui vise à favoriser leur accès aux populations les plus démunies est également à souligner. Enfin l'expertise française fournie à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et à ONUSIDA pour accompagner l'exécution des projets est en croissance constante.

En ce qui concerne **l'accès des populations aux services essentiels**, la France encourage l'élaboration des stratégies nationales sectorielles dans les pays en développement et participe aux initiatives partenariales de type II pour l'eau, l'assainissement, l'énergie ou encore au Consortium pour les Infrastructures en Afrique. Axe privilégié de la coopération française, l'accès à l'eau potable est appuyé via notamment le développement du micro-crédit et le soutien d'initiatives en faveur des femmes (à titre d'exemple, en 2007, les projets de l'Agence Française de Développement ont permis de desservir en eau potable 4 millions de personnes

supplémentaires et de donner accès à l'assainissement à 1 million de personnes); de la même façon les énergies renouvelables sont privilégiées comme facteur de développement, d'amélioration de l'accès à l'énergie et de lutte contre le changement climatique.

La promotion du **développement économique équilibré des territoires**, notamment en milieu rural, se décline autour de trois axes principaux. La France appuie des actions portant sur la sécurité alimentaire, enjeu majeur des pays en développement (PED), qui favorisent :

- la participation des pouvoirs publics et des organisations professionnelles des domaines agricole et halieutique dans la préparation et le suivi des négociations commerciales internationales,
- l'amélioration de système de suivi et d'alerte alimentaire des pays en développement et renforce les systèmes nationaux de réponse aux crises alimentaires,
- l'amélioration du fonctionnement des marchés régionaux et l'intégration régionale notamment au travers des Communautés Économiques Régionales.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la coopération en matière de normes sanitaires et de "labels" de qualité, les avancées sont différentes selon les pays et les produits concernés. La France a également poursuivi son objectif de promouvoir le développement durable de l'agriculture, de la forêt et de la pêche au plan communautaire.

Au niveau des réalisations, la France pilote la task-force « tourisme durable » dans le cadre du processus de Marrakech, relatif aux modes de production et de consommation durables et non polluants : trois réunions internationales ont eu lieu à Paris regroupant une quinzaine d'Etats. Un travail conséquent est engagé pour la prise en compte du respect des cultures, pour les bonnes pratiques en matière environnementale, ainsi que la lutte contre le tourisme sexuel. L'ensemble des acteurs (administrations, organisations internationales professionnelles et privées, associations...) est mobilisé en vue d'une

bonne gouvernance mondiale du tourisme durable et de l'essaimage de l'expérience française, dans un souci de co-développement.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du volet international de la Stratégie nationale de la biodiversité, la France se mobilise avec la communauté internationale pour promouvoir la gestion durable des ressources naturelles par et au profit des communautés locales. Elle poursuit ses actions de soutien à la mise en place et au renforcement de réseaux d'aires protégées et à la gestion durable des forêts tropicales avec notamment le Partenariat des forêts du Bassin du Congo.

Les actions encourageant le **développement d'initiatives au niveau des autorités locales et de la société civile** concernent aussi bien l'appui aux processus de décentralisation, la promotion de la gouvernance locale que des appuis en faveur du commerce équitable via la promotion des filières, l'aide aux ONG, la sensibilisation des consommateurs ou la contribution des achats publics (commerce du bois).

L'intégration des **objectifs du développement durable dans les instruments de l'aide française** est à poursuivre et à renforcer. La France, au travers des contrats de désendettement-développement, promeut la réalisation d'opérations dites de « dette contre nature » telles que celle réalisée au Cameroun.

(18) Facilité internationale d'achats de médicaments de l'Unitaid.

1B Maîtriser la mondialisation et renforcer la gouvernance internationale du développement durable

L'intégration des **volets sociaux et environnementaux** dans les politiques et stratégies de croissance et de développement doit être poursuivie. Dans ce cadre, le renforcement des concertations entre les institutions et programmes relevant des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des





PROGRAMME D' ACTIONS | *Action internationale*

Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation internationale du travail (OIT), (UNESCO), (OMS)...), et les institutions financières internationales ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est à maintenir.

La France soutient les initiatives des organisations spécialisées des Nations Unies qui abordent les questions relatives au pilier social du développement durable, en particulier l'OIT et l'OMS au travers de sa stratégie sur le travail décent.

Concernant la **gouvernance internationale de l'environnement**, la France soutient le renforcement du PNUE et la création d'une véritable organisation des Nations-unies pour l'environnement (ONUEN). En matière de biodiversité, la création d'un mécanisme

international d'expertise scientifique sur la biodiversité (Imoseb) a été activement soutenue.

Les actions de la France en faveur de la **diversité culturelle et de la francophonie** sont notamment appuyées par le ministère chargé de la culture et celui en charge de l'écologie en contribuant aux travaux de l'UNESCO et du PNUE pour la conservation et la mise en valeur des sites culturels et naturels.

Le soutien en faveur de l'intégration du développement durable dans les **négociations commerciales** devra être poursuivi. La France promeut les considérations environnementales et sociales à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en particulier lors des discussions sur les liens entre commerce et environnement. Elle soutient

également l'action du Pacte mondial des Nations Unies auquel de nombreuses entreprises participent. Via l'AFNOR, elle contribue aux travaux lancés en janvier 2005 par l'Organisation internationale pour la normalisation (ISO) afin de définir un standard ISO 26000 sur la « responsabilité sociétale ».

Enfin, la France soutient activement les **partenariats régionaux** de développement durable auxquels elle participe (NEPAD⁽¹⁹⁾ ; Stratégie méditerranéenne de développement durable). Elle accompagne aussi les nouveaux membres de l'UE dans l'intégration de l'acquis communautaire en matière de respect de l'environnement, tel que le jumelage récent avec la Roumanie pour les directives IPPC et Seveso ou la surveillance de la qualité de l'air.

(19) *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.*



ANNEXE

Tableaux de suivi des programmes d'action de la SNDD

LA FRANCE ET LES 11 INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (IDD) CLÉS EUROPÉENS

Bilan pour le 5^{ème} rapport

La stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable a été adoptée à Göteborg en juin 2001 et renouvelée en juin 2006. La Stratégie française de développement durable a été actualisée en novembre 2006 afin qu'elle soit cohérente avec la stratégie européenne. Elle a retenu des indicateurs de développement durable (IDD) de même niveau.

L'évaluation et le suivi forment une partie intégrante de la stratégie, qui prévoit désormais qu'Eurostat mette à jour tous les deux ans un rapport sur les indicateurs de développement durable. La liste d'indicateurs est élaborée en coopération avec les États membres, au travers du groupe de travail d'Eurostat ; ainsi, depuis 2006, leur nombre est passé de 12 à 11 et le choix de certains indicateurs clés a été modifié.

La liste des IDD européens publiée en 2007 par Eurostat comporte au total une centaine d'IDD, dont 11 indicateurs clés (de niveau 1).

Les 11 indicateurs « clés » européens⁽¹⁾ :

1. Taux de croissance du PIB par habitant
2. Émissions totales de gaz à effet de serre
3. Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire
4. Consommation d'énergie des transports et PIB
5. Productivité des ressources
6. Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
7. Prises de poissons en dehors des limites biologiques de sécurité
8. Espérance de vie en bonne santé
9. Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux
10. Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans)
11. Aide publique au développement

Nota : La stratégie française de développement durable, actualisée en 2006 a repris ces indicateurs ainsi qu'un douzième indicateur (disponibilité de l'administration en ligne) qui n'a pas paru pertinent à l'échelle européenne. Il n'est donc pas repris dans la présente synthèse. Par ailleurs, la comparaison entre les indices figurant dans le 4^{ème} rapport et ceux du 5^{ème} rapport ne permet pas de conclure à des tendances stabilisées. Les chiffres publiés sont les derniers connus (parution 2008)

(1) Pour en savoir plus :

- Le site d'Eurostat (rubrique développement durable) : <http://ec.eurostat.sustainabledevelopment>
- Eurostat, 2007. « Measuring progress towards a more sustainable Europe », 313 p.
- Le site de l'Ifen (rubrique « indicateurs ») : www.ifen.fr
- Le site de l'Insee (rubrique « développement durable ») : www.insee.fr
- Bovar O., Demotes-Mainard M., Dormoy C., Gasnier L., Marcus V., Panier I., Tregouët B., « Les indicateurs de développement durable », in L'Économie française - Insee références - édition 2008, pp 51-71, Insee, juillet 2008 .

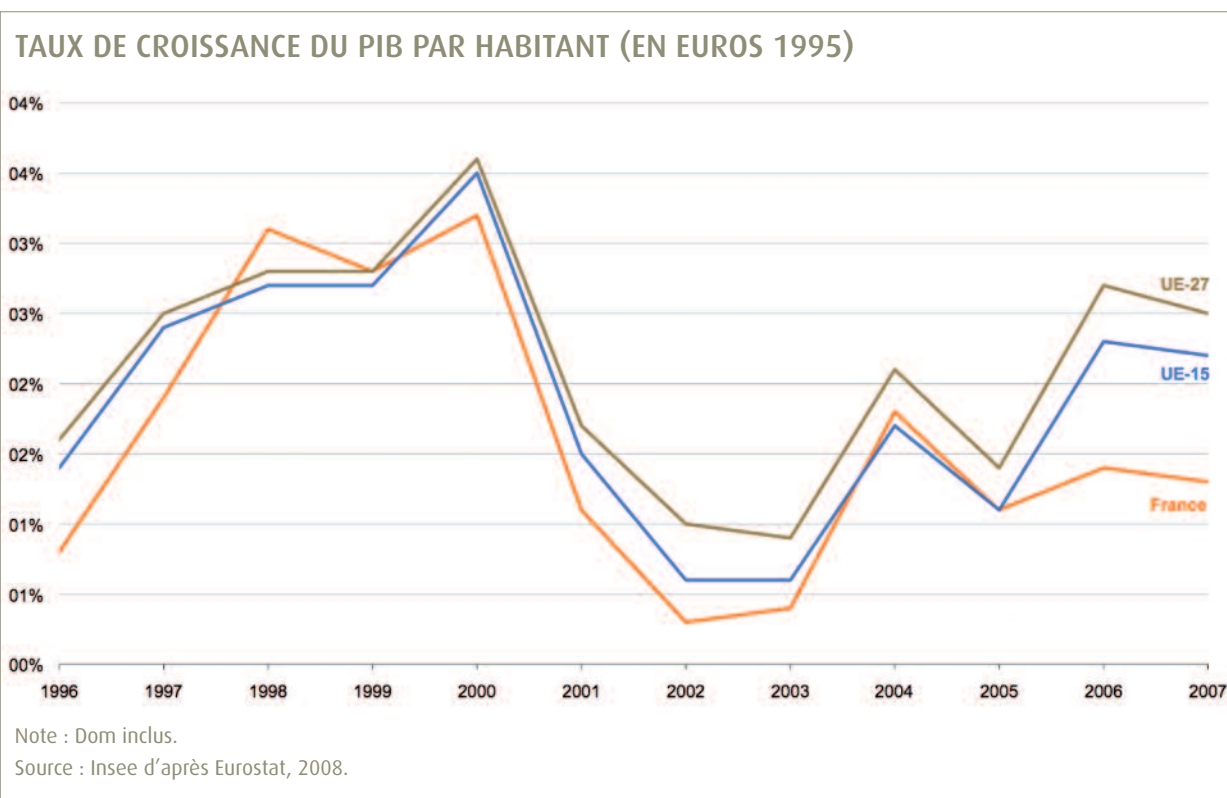
1

THÈME : *Développement socio-économique*INDICATEUR : *Le taux de croissance du PIB par habitant***OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE**

Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité du travail dans toute l'Union européenne.

Définition :

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés pour leur production. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB à prix constants est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles. Les prix constants sont les prix en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence.

**Enjeux :**

La prospérité économique constitue l'un des piliers du développement durable. De ce point de vue, la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant, à prix constant (ou PIB en volume), reste l'agrégat synthétique le plus communément admis, même si ses limites sont bien connues. Il rend compte de l'activité économique et de la création de valeur (monétaire) qui en résulte.

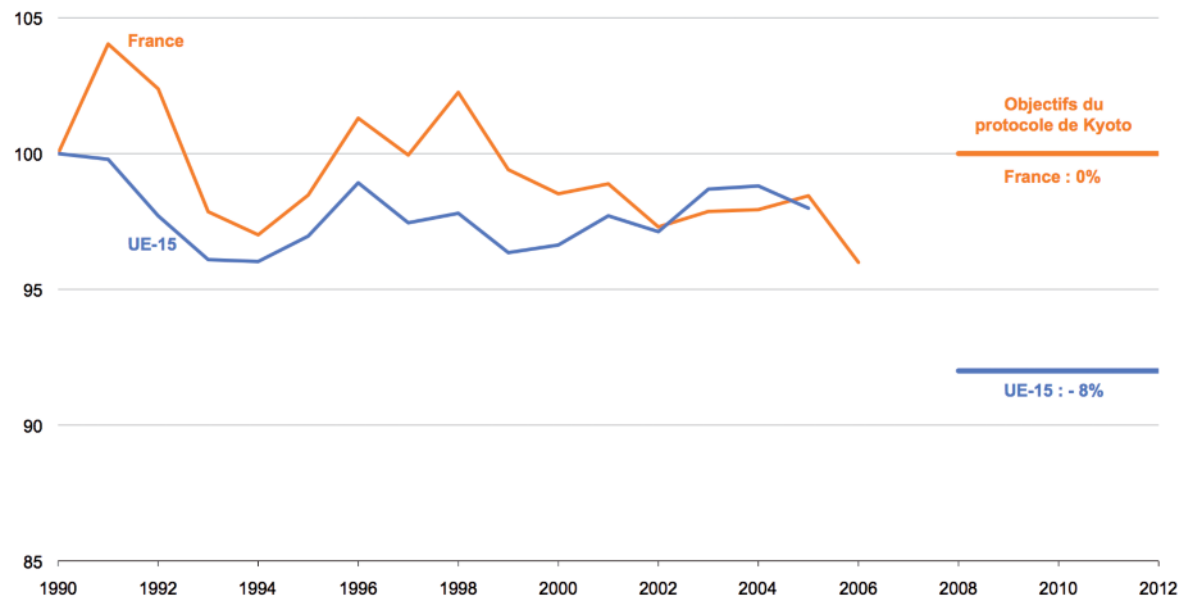
Analyse :

Entre 2000 et 2007, le PIB de la France par habitant progresse en moyenne de 1,1% par an, contre + 1,4% pour l'Union européenne à 15 et + 1,8% pour l'Union européenne à 27.

2

THÈME : *Changement climatique et énergie*INDICATEUR : *Emissions totales de gaz à effet de serre***OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE***Freiner le changement climatique ainsi que son coût et ses effets néfastes pour la société et l'environnement.***Définition :**

Les émissions de six gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) sont agrégées à l'aide de leur potentiel de réchauffement global à 100 ans et exprimées en unité équivalent CO₂.

EMISSIONS AGRÉGÉES DES 6 GAZ À EFFET DE SERRE : FRANCE ET UE-15

Note : Dom inclus ; Emissions agrégées à l'aide du Potentiel de réchauffement global à 100 ans, exprimées en unité équivalent CO₂ ; émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt.

Source : Ifen d'après Citepa, inventaire CCNUCC décembre 2007 - Agence européenne pour l'environnement, 2007.

Enjeux :

Le gouvernement français s'est engagé à diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050, objectif préconisé dans le Plan climat et inscrit dans la loi d'orientation sur l'énergie.

Analyse :

En France, les émissions agrégées des six gaz à effet de serre étaient en 2006 inférieures de 4 % à leur niveau de 1990. Cependant, les transports et le « résidentiel-tertiaire » enregistrent une forte hausse sur la période (respectivement + 20% et + 13,5%) alors que les émissions des autres secteurs sont en baisse. La mise en œuvre du Plan Climat, adopté en 2004 et actualisé en 2006, doit permettre à la France de respecter les objectifs de Kyoto à l'horizon 2008-2012 (stabilisation de ses émissions par rapport à 1990). Avec une baisse de 2% entre 1990 et 2005, l'UE-15 a atteint un quart de son objectif.

3

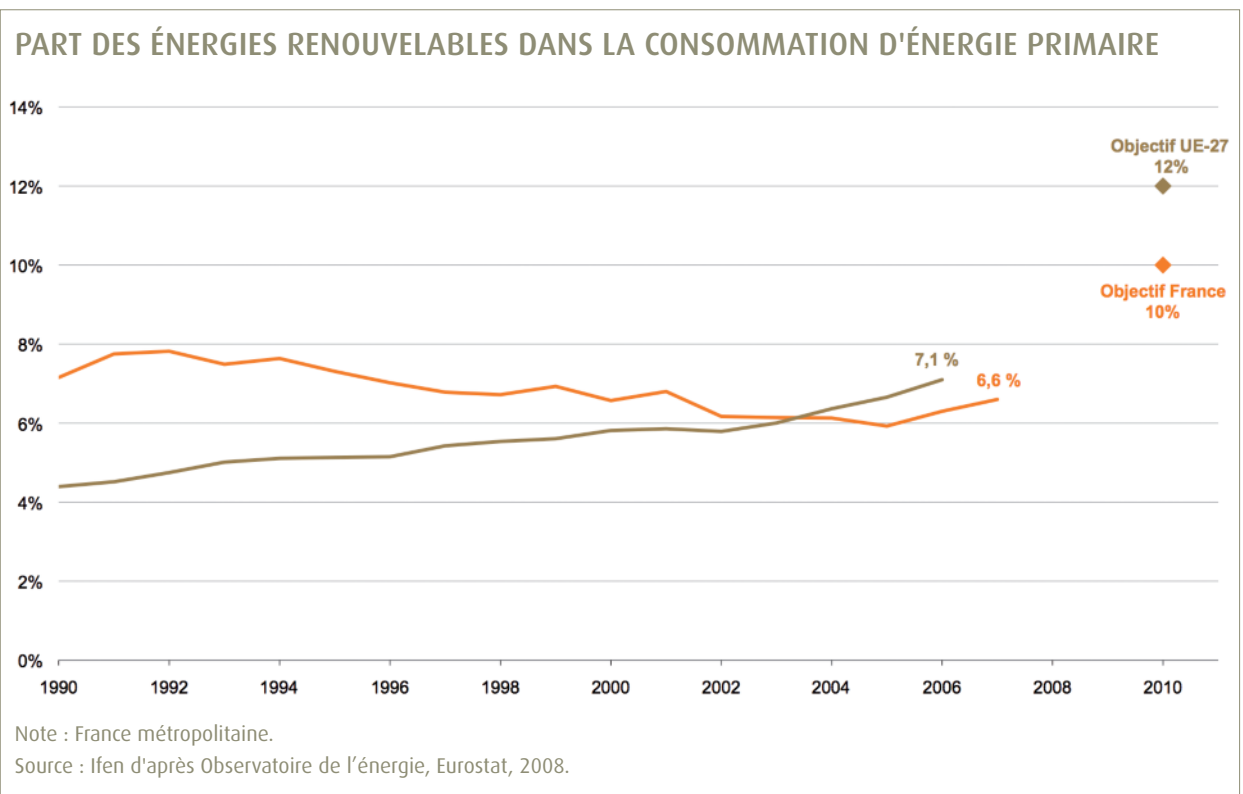
THÈME : *Changement climatique et énergie*
 INDICATEUR : *Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire*

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

A l'horizon 2010, 12% de l'énergie en moyenne et 21% de l'électricité consommées, au titre d'objectif commun mais différencié, devraient provenir de sources d'énergie renouvelables.

Définition :

Les sources d'énergies renouvelables retenues couvrent l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque et thermique, la géothermie, les déchets urbains, le bois-énergie, les résidus de récolte, le biogaz, les pompes à chaleur et les biocarburants. La consommation d'énergie primaire est égale à la consommation des utilisateurs finals ainsi qu'à la consommation de la production et de la transformation d'énergie (y compris les pertes).



Enjeux :

Les énergies renouvelables contribuent à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie. Elles présentent également l'avantage de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul.

Analyse :

La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire en France s'élève à 6,6 % en 2007. Dans sa loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005, la France s'est fixé l'objectif de porter cette part à 10 %. Dans l'Europe des 27, les énergies renouvelables couvraient 7 % des besoins énergétiques en 2006. L'objectif de 12 % à l'horizon 2010 risque de ne pas être atteint d'après la Commission européenne. Elle estime pouvoir réaliser 10 % en 2010 et travaille à l'établissement de nouveaux objectifs pour 2020.

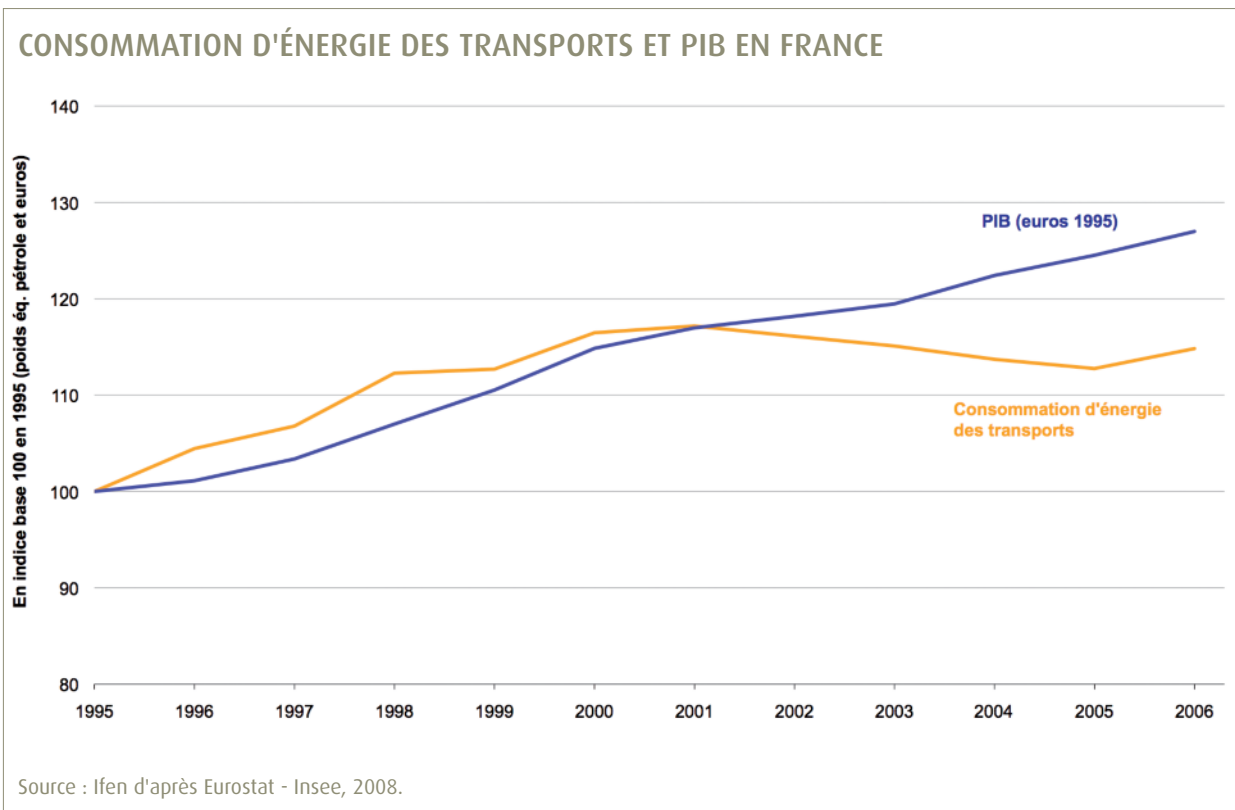
4

THÈME : *Transport durable*INDICATEUR : *Consommation d'énergie des transports et PIB***OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE**

Veiller à ce que les systèmes de transport répondent aux besoins environnementaux et socio-économiques de la société tout en minimisant leurs incidences dommageables sur l'économie, la société et l'environnement.

Définition :

La consommation finale d'énergie des transports représente la consommation de produits énergétiques de tous les modes de transports (rail, route, transport aérien national et international, navigation intérieure et cabotage), à l'exception du transport maritime.

**Enjeux :**

Le découplage entre la croissance économique et la demande de transports afin de minimiser les atteintes à l'environnement.

Analyse :

En France jusqu'en 1999, la consommation d'énergie dans le secteur des transports évolue de concert avec le PIB. Depuis 2000, on constate une stagnation de la consommation de produits pétroliers (en tonnes équivalent pétrole). Parmi les facteurs qui expliquent cette tendance: l'augmentation des prix des carburants, le ralentissement de la circulation routière et la baisse de la consommation moyenne des véhicules au kilomètre. A cela s'ajoute un meilleur respect des limitations de vitesse par les conducteurs. En 2006, 85% du trafic intérieur français de passagers est effectué en voiture mais cette proportion a cessé d'augmenter ces dernières années. Par contre, le transport des marchandises par route continue de progresser. Il représente 84 % du trafic mesuré en tonnes-km. L'UE s'est fixé pour objectif de stabiliser cette proportion à l'horizon 2010.

5

THÈME : *Consommation et production durables*
 INDICATEUR : *Productivité des ressources*

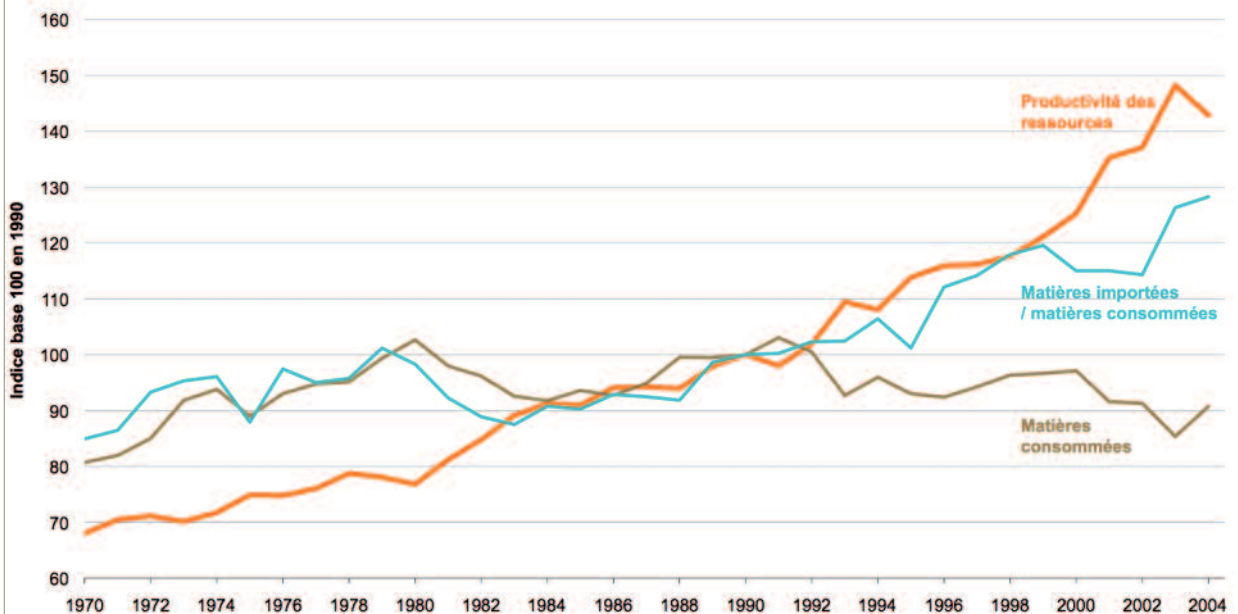
OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

Promouvoir des modes de production et de consommation durables

Définition :

La productivité des ressources mesure la quantité totale de matières physiquement utilisées par l'économie nationale afin de satisfaire aux besoins de la population. Elle est égale au PIB mesuré à prix constant divisé par la consommation intérieure de matières (euros par kg) qui agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations.

PRODUCTIVITÉ DES RESSOURCES EN FRANCE



Note : France métropolitaine.

Source : Ifen d'après Eurostat, 2007.

Enjeux :

La productivité des ressources donne un aperçu de l'efficacité matérielle d'une économie mais elle ne renseigne que partiellement sur l'impact des modes de production et de consommation et sur les risques d'épuisement des ressources.

Analyse :

La productivité des ressources en France a augmenté de près de 50 % en 30 ans, grâce notamment au développement des activités de service et à la substitution partielle de combustibles nucléaires au pétrole et au charbon. Cependant, en 2004 la consommation intérieure de matières (13,5 tonnes/habitant) reste comparable à celle de 1970. En outre, depuis 1990, la croissance économique continue de s'accompagner d'une dépendance plus forte vis-à-vis des importations (39% de la consommation intérieure de matières en 2004), notamment en produits finis et semi-finis. Or, la fabrication de ces derniers a elle-même nécessité la consommation d'autres ressources à l'étranger, qui ne sont pas comptabilisées dans la consommation intérieure de matières et peuvent représenter jusqu'à la moitié du besoin matériel total d'une économie.

6

THÈME : *Ressources naturelles*

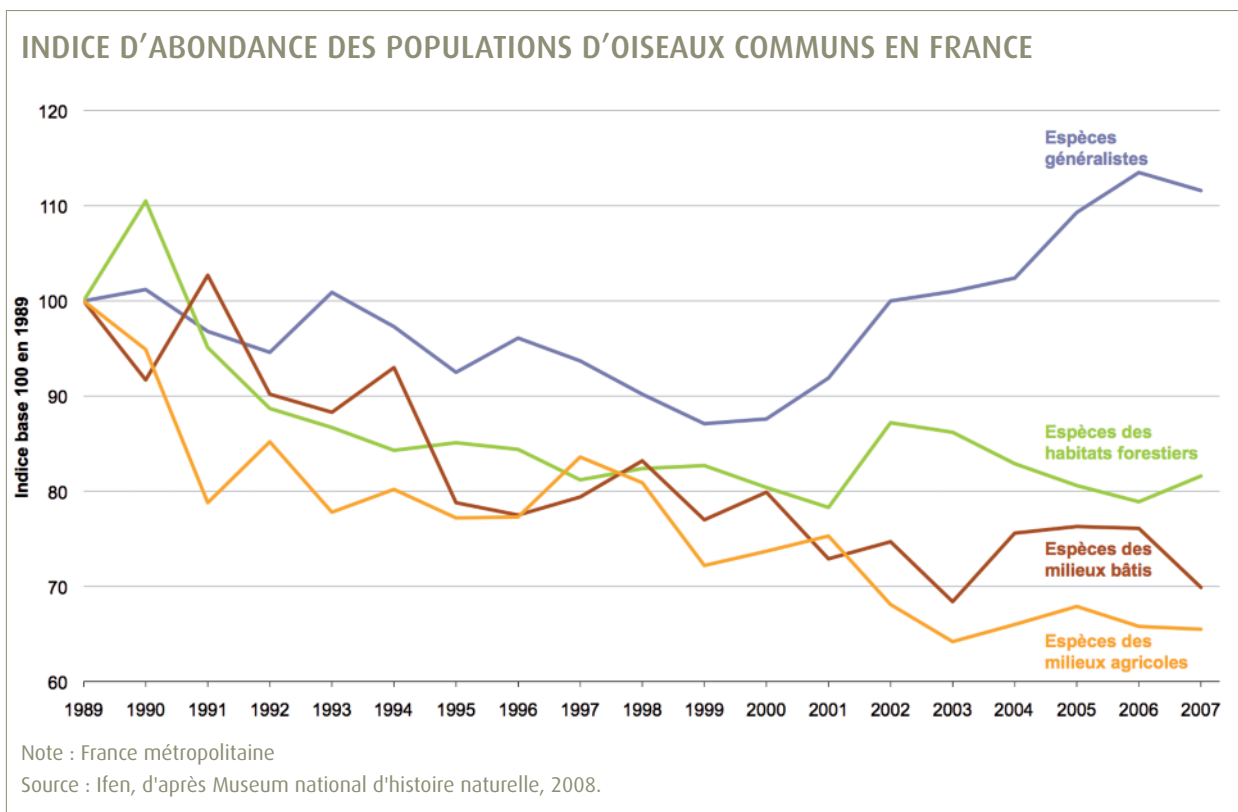
INDICATEUR : *Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs*

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

Améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources naturelles, en reconnaissant la valeur des services écosystémiques. Enrayer la perte de biodiversité et contribuer à une réduction significative du taux mondial de perte de biodiversité d'ici 2010.

Définition :

Les indicateurs présentés ici sont calculés à partir des données du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs) et concernent 65 espèces communes d'oiseaux nicheurs en France⁽²⁾.



Enjeux :

Les oiseaux communs sont suivis sur l'ensemble du territoire et constituent de bons marqueurs des pressions opérées sur le milieu. La France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004, dont la finalité globale est de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010.

Analyse :

Entre 1989 et 2007, les populations d'oiseaux communs de France métropolitaine sont globalement en déclin (- 18 %). Cette tendance s'explique par un recul des populations d'espèces dites spécialistes alors que celles des espèces généralistes sont en augmentation (+ 10 %). Les espèces fréquentant les milieux agricoles sont les plus touchées (- 28 %). La dégradation ou la perte des habitats demeure la principale menace.

L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur les directives « oiseaux » et « habitats-faune-flore ». L'ensemble des sites désignés au titre de ces deux directives constitue le réseau « Natura 2000 ». Ce réseau est en voie d'achèvement en Europe, pour sa partie terrestre et doit être complété dans sa partie maritime. Mi-2007, le réseau « Natura 2000 » français couvre 6,8 millions d'hectares, soit 12,4 % du territoire terrestre métropolitain.

(2) Pour chaque espèce est calculé l'indice de variation d'abondance (variation annuelle du nombre d'individus) sur la période considérée (1989-2007), pour l'ensemble des sites suivis en France. Les espèces sont ensuite classées selon leur degré de spécialisation par rapport à 3 grands types d'habitats, et la moyenne géométrique des indices des espèces d'un même groupe fournit l'indicateur de l'habitat considéré.

7

THÈME : *Ressources naturelles*

INDICATEUR : *Part des captures en fonction de l'état des stocks halieutiques*

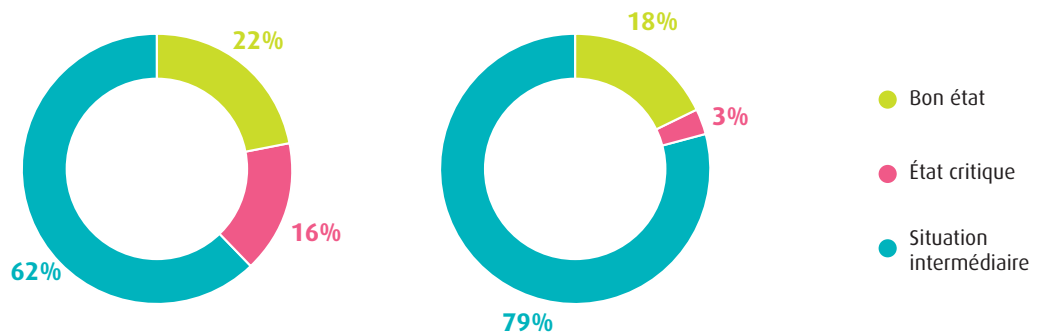
OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

Améliorer la gestion et éviter la surexploitation des ressources halieutiques, en préservant la biodiversité, et réhabiliter les écosystèmes marins dégradés, notamment en parvenant à une production maximale équilibrée dans les pêcheries d'ici 2015.

Définition :

L'état des stocks halieutiques (bon état, état critique, situation intermédiaire) est évalué au regard de deux variables, la biomasse des reproducteurs⁽³⁾ et la pression de pêche subie par les ressources halieutiques⁽⁴⁾, que l'on compare à des seuils de précaution.

PART DES CAPTURES EN FONCTION DE L'ÉTAT DES STOCKS HALIEUTIQUES DANS LE GOLFE DE GASCOGNE ET EN MANCHE OUEST



Source : Ifen, d'après Ifremer, 2005.

Enjeux :

Parvenir à un équilibre durable entre les activités de pêche et les potentialités de renouvellement des stocks des espèces commerciales, afin de garantir aussi bien la pérennité des ressources que celle des activités fondées sur leur exploitation.

Analyse :

En France, une évaluation de l'état de 53 stocks halieutiques dans le Golfe de Gascogne et en Manche Ouest réalisée par l'Ifremer en 2005 montre qu'environ 20 % d'entre eux sont en bon état (sardine du golfe de Gascogne, tourteau, bar, céphalopodes etc.) et que 20 % sont dans un état critique (dorade rose, anguille, sole, maquereau etc.). Les autres stocks analysés sont dans une situation intermédiaire. Dans les zones de pêche de l'Atlantique Nord-Est gérées par l'Union européenne, les poissons à forte valeur commerciale sont les plus menacés, tels que le cabillaud et le merlan, la lotte, le carrelet, ou encore la sole. En 2005, pour ces espèces, la moitié des captures était prélevée sur des stocks, en dehors des limites biologiques de sécurité.

(3) Quand l'abondance des reproducteurs chute en dessous d'un certain seuil, dit « biomasse de précaution », caractéristique de chaque stock, les risques de réduction des capacités reproductrices du stock deviennent très élevés.

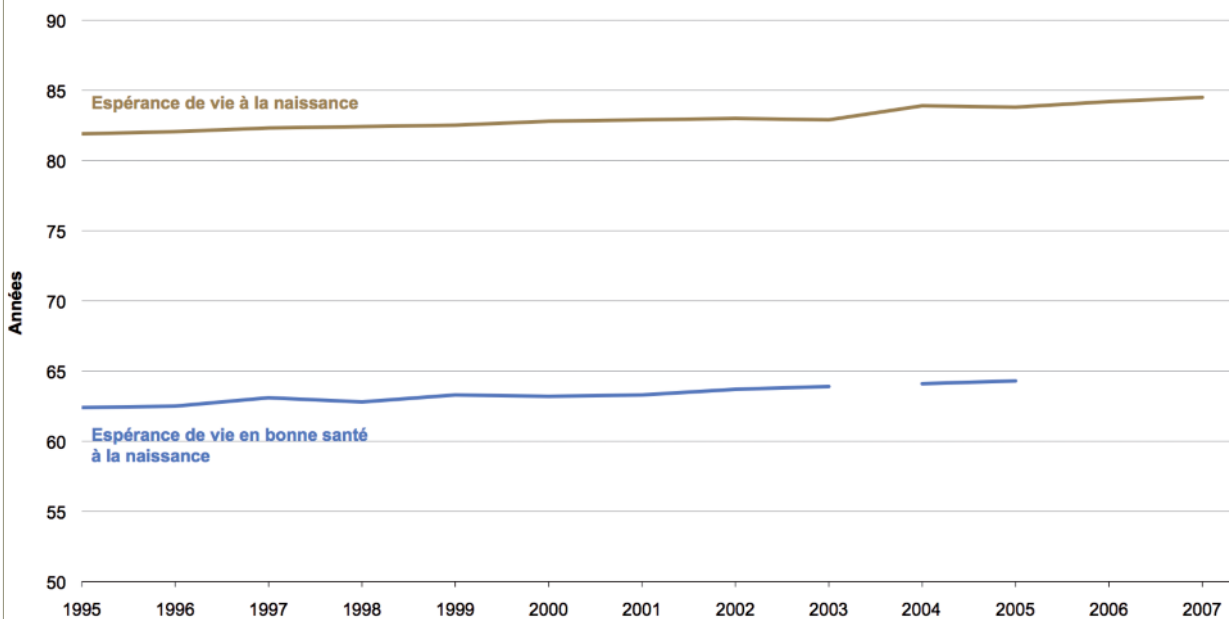
(4) Au-delà d'un certain seuil de mortalité par pêche, les risques de voir chuter l'abondance des reproducteurs en dessous de la biomasse de précaution deviennent très élevés.

8

THÈME : *Santé publique*INDICATEUR : *Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à la naissance***OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE***Promouvoir une santé publique de qualité sans discriminations et améliorer la protection contre les menaces pour la santé***Définition :**

L'espérance de vie en bonne santé à la naissance mesure le nombre d'années qu'une personne à la naissance peut s'attendre à vivre en bonne santé. Les informations utilisées sont des mesures de proportions de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne et de mauvaise santé, et des informations de mortalité par âge. Une condition de bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités ou l'absence d'incapacités.

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

ESPÉRANCE DE VIE ET ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ À LA NAISSANCE EN FRANCE

Note : Espérance de vie à la naissance : France métropolitaine, données 2007 provisoires ; Espérance de vie en bonne santé : France métropolitaine, rupture de série en 2004.

Source : Insee, Eurostat, mai 2008.

Enjeux :

L'espérance de vie, par genre et par âge, constitue un indicateur central. Elle est complétée par l'indicateur d'espérance de vie « en bonne santé » qui rend compte non seulement de l'allongement de la durée de vie mais aussi de l'allongement de la durée de vie sans incapacité majeure, liée aux maladies chroniques ou aux séquelles des affections aiguës ou de traumatismes.

Analyse :

En France, en 2005, l'espérance de vie « en bonne santé » à la naissance est estimée à 64,3 ans pour les femmes et à 62 ans pour les hommes, des scores comparables à ceux de pays voisins mais un peu inférieurs à ceux observés dans les pays nordiques. Pour les femmes et les hommes âgés de 65 ans, elle est respectivement de 9,4 et 8,2 années.

Entre 1995 et 2003, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance avait augmenté d'un an et demi pour les femmes et d'une demi-année pour les hommes.

9

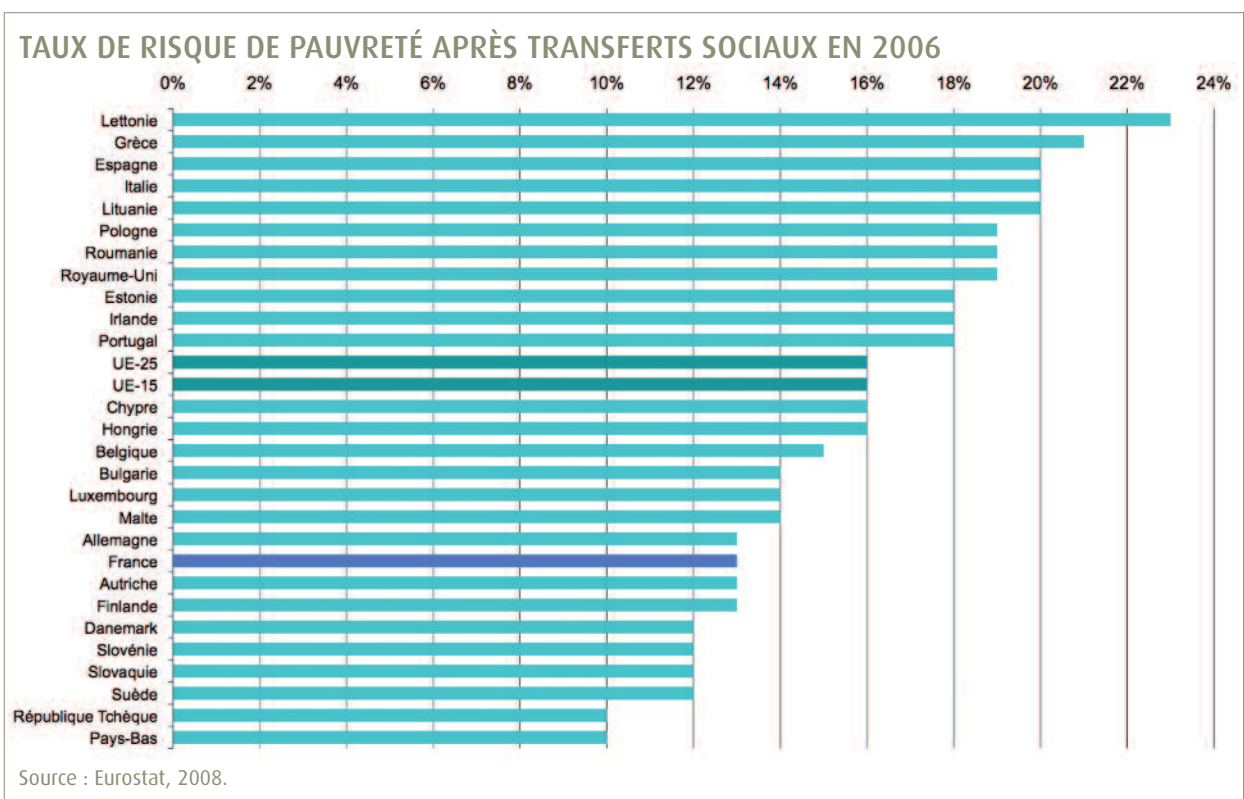
THÈME : *Inclusion sociale*
 INDICATEUR : *Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux*

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

S'efforcer de donner un élan décisif à la réduction, d'ici 2010, du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, en mettant particulièrement l'accent sur la nécessité de réduire la pauvreté parmi les enfants.

Définition :

L'indicateur mesure la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (le niveau de vie dépassé par la moitié de la population, après transferts sociaux).



Enjeux :

Pour prendre en compte les inégalités de revenus et les inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation, le premier indicateur mobilisé est le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible une fois pris en compte impôts et prestations sociales et compte tenu de la composition du ménage) est inférieur à 60% du niveau de vie médian. Il est aussi décliné par âge et par type de ménages.

Analyse :

La pauvreté ainsi définie touche 13% des personnes en France en 2006, mais presque 30% des familles monoparentales. La moyenne européenne se situe à 16%, avec des écarts importants entre pays : 12% en Suède et au Danemark, contre 19% au Royaume-Uni.

Le taux de chômage de longue durée, c'est-à-dire la part au sein de la population active des personnes au chômage depuis plus de 12 mois apporte un éclairage complémentaire sur la dynamique des inégalités. L'éloignement prolongé de l'emploi accroît en effet le risque d'enfermement dans le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale. De ce point de vue, la France, en dépit d'une amélioration relative sur la période, affiche encore un taux de chômage de longue durée proche de 4% en 2006 et fait nettement moins bien que la moyenne des pays de l'UE-15 (3,2%).

10 THÈME : *Changements démographiques*

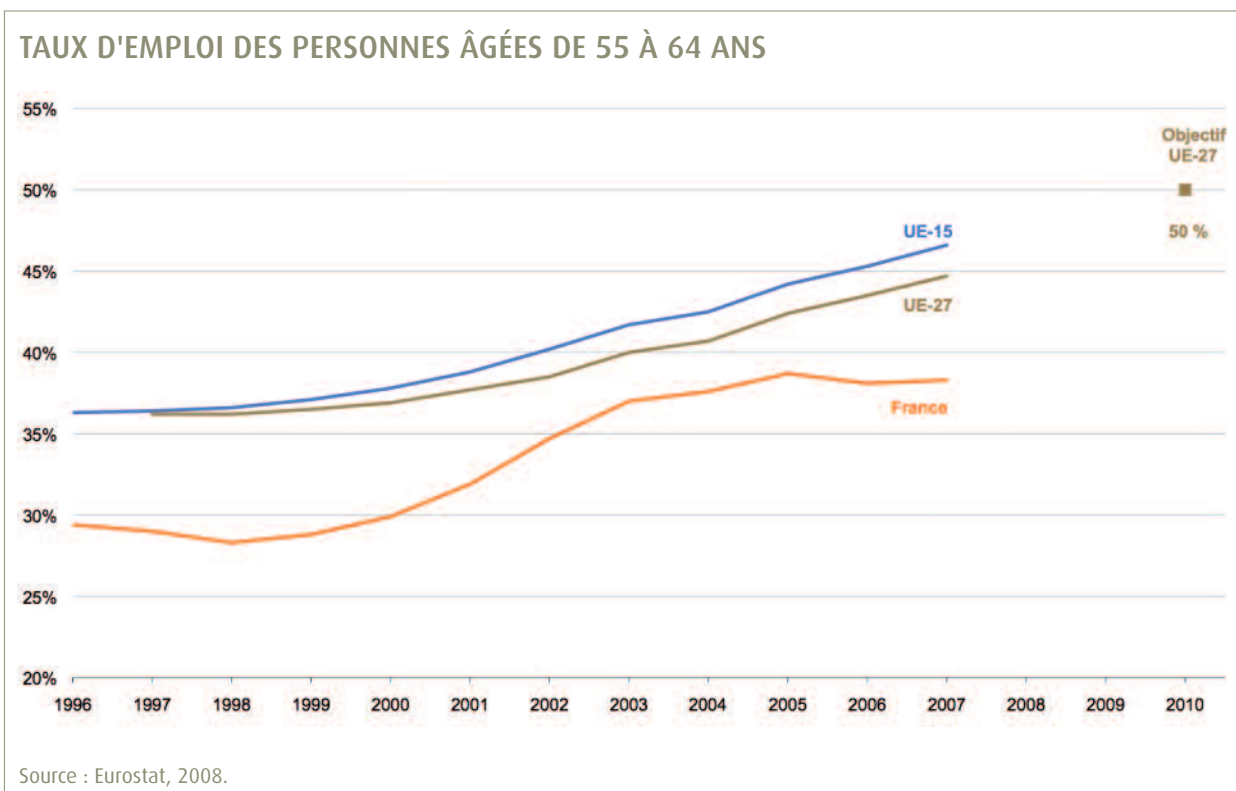
INDICATEUR : *Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans*

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

Accroître sensiblement la participation des femmes et des travailleurs âgés au marché du travail pour atteindre les objectifs fixés et augmenter l'emploi des travailleurs migrants d'ici 2010.

Définition :

Le taux d'emploi des travailleurs âgés est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge.



Enjeux :

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est considéré comme un levier privilégié pour à la fois limiter l'exclusion de ces personnes sur le marché du travail et diminuer le coût social de leur prise en charge. L'objectif de l'UE est d'atteindre un taux d'emploi de 50% à l'horizon de 2010.

Analyse :

En 2006, le taux d'emploi moyen des travailleurs âgés de l'UE 25 est de 43,5%. L'objectif de l'UE est d'atteindre un taux de 50% à l'horizon de 2010. La France accuse encore un retard significatif par rapport à l'objectif annoncé avec seulement 38,1 % des 55-64 ans en emploi en 2006.

Face à la perspective du vieillissement des populations européennes, les questions de solidarité entre générations sont liées à la soutenabilité du développement, notamment en termes de finances publiques. Le taux de dépendance vieillesse, c'est-à-dire le rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et le nombre de personnes de 15 à 64 ans, est à ce titre un indicateur intéressant. Il renseigne sur la capacité d'une société à prendre en charge le bien-être des personnes âgées (retraites, santé...). En France, le rapport entre le nombre de retraités et les personnes d'âge actif va presque doubler à l'horizon 2040, passant de 25 à 40%.

11

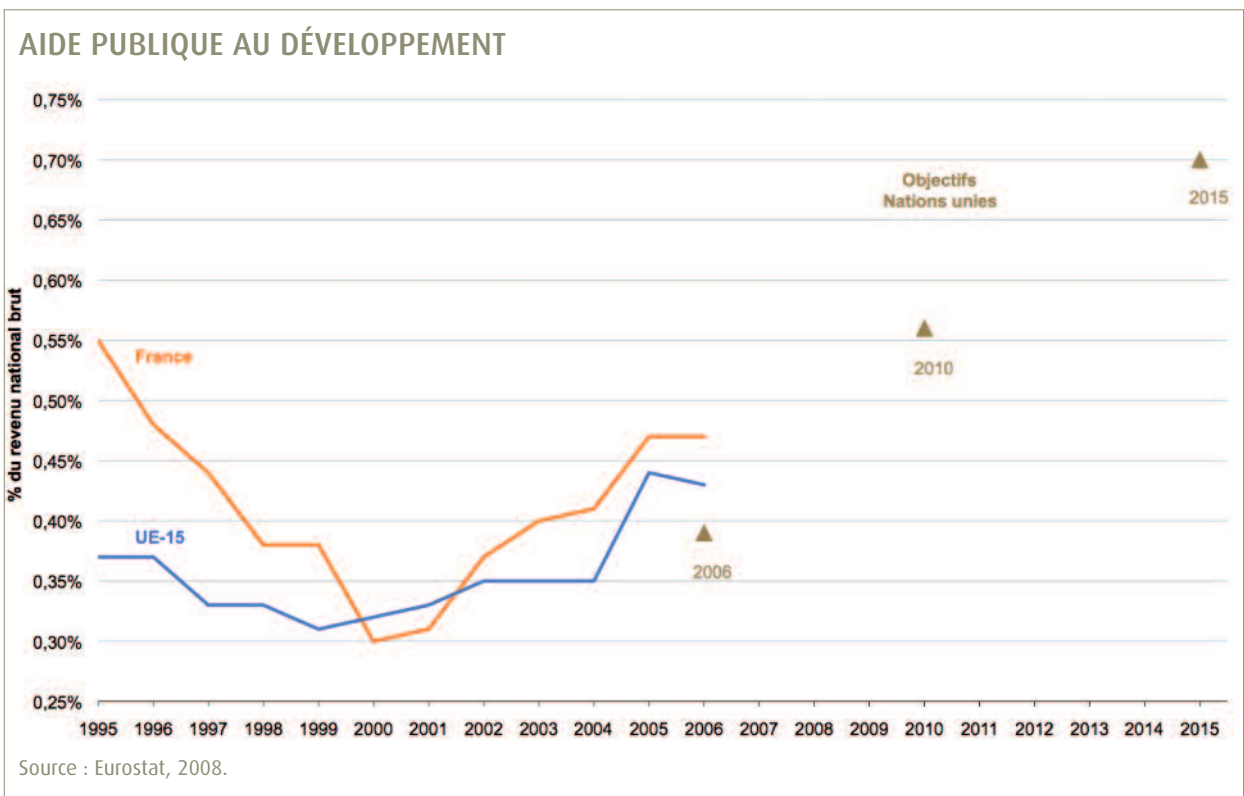
THÈME : *Partenariat global*
INDICATEUR : *Aide publique au développement*

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE

Faire passer le volume de l'aide à 0,7% du revenu national brut (RNB) d'ici 2015 et atteindre l'objectif intermédiaire de 0,56% d'ici 2010.

Définition :

L'aide publique au développement (APD) est définie comme le montant net des dons et prêts accordés par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du « Comité d'aide au développement » (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à des conditions de faveurs. Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.



Enjeux :

Ce dernier indicateur traduit les préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement durable ne saurait se concevoir sans réduction de la pauvreté dans le monde et diminution des grands déséquilibres mondiaux dans le partage des richesses. L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial et le principal partenaire commercial de nombreux pays en développement. Chaque Etat membre s'est engagé pour atteindre l'objectif de 0,7% du revenu national brut fixé par les Nations Unies. Ces engagements individuels se sont doublés d'un engagement collectif d'atteindre une moyenne européenne de 0,39% en 2006.

Analyse :

En 2006, l'aide publique européenne représente 0,43% de son revenu national brut (RNB) : l'objectif collectif de 0,39% du RNB qu'elle s'était fixé pour cette date a donc été dépassé. Le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne, les trois donateurs les plus importants en volume, y consacrent respectivement 0,51%, 0,47% et 0,36% en 2006.

Abréviations

4D	Dossiers et débats pour le développement durable
ACFCI	Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie
ADAPES	Association des amis de passage
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFNOR	Association française de normalisation
AFSSET	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement
AII	Agence de l'innovation industrielle
AMF	Association des maires de France
ANR	Agence nationale pour la recherche
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANVAR	Agence nationale pour la valorisation de la recherche
ARPE	Agence régionale pour l'environnement
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur de centres de vacances et de loisirs
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur de centres de vacances et de loisirs
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CASDAR	Compte d'affectation spécial pour le développement agricole et rural
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CERDD	Centre de ressources du développement durable
CETE	Centre d'études techniques du bâtiment
CFDT	Confédération française démocratique du travail
CGAAER	Conseil général de l'agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux
CGPME	Confédération générale des PME
CGT	Confédération générale du travail
CIADT	Comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire
CIAT	Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CIDD	Comité interministériel pour le développement durable
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CIRIDD	Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable
CLIC	Commission locale d'information et de concertation
CNDD	Conseil national du développement durable
CNDP	Commission nationale du débat public
COPEIAA	Conseil de prospective européenne et internationale pour l'agriculture et l'alimentation
CPER	Contrat de plan Etat- Région
CRE	Commission de régulation de l'énergie
CUMP	Cellule d'urgence médico-psychologique
D4E	Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale
DCE	Directive cadre sur l'eau
DDE	Direction départementale de l'équipement
DGA	Direction générale de l'administration
DGAFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DGEMP	Direction générale énergie et matières premières
DGPA	Direction générale du personnel et de l'administration
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires
DIDEME	Direction de la demande et des marchés énergétiques
DIRECTIVE IPPC	Directive n° 96/61/CE du 24/09/96 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution
DMSEE	Département des marchés et des services d'efficacité énergétique de l'Ademe
DSQA	Département surveillance de la qualité de l'air
EDD	Education au développement durable
EEDD	Education à l'environnement pour un développement durable
EMAS	Eco-management and audit scheme
EPAG	Etablissement public d'aménagement de la Guyane
EPCI	Etablissement public à caractère intercommunal
EPE	Entreprises pour l'environnement
EPFR	Etablissement public foncier de la Réunion
Eurosif	European social investment forum
FACE	Fonds d'amortissement des charges d'électrification
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDAREC	Forum international de la dynamique territoriale, des achats responsables et de l'écoconception
FO	Force ouvrière
GEM - DDEN	Groupe d'études des marchés développement durable, environnement.
HFDD	Haut fonctionnaire du développement durable
HQE	Haute qualité environnementale
HSCT	Hygiène, sécurité et conditions de travail
IDD	Indicateur de développement durable
IFEN	Institut français de l'environnement
IFORE	Institut de formation à l'environnement

Abréviations (suite)

IFP	Institut français du pétrole
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
Imoseb	Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité
INRA	Institut national de recherche agronomique
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISO	Organisation internationale pour la normalisation
ISR	Investissement socialement responsable
LMD	Licence maîtrise doctorat
LOI NRE	Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques
LOI POPE	Loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MAP	Ministère de l'agriculture et de la pêche
MDE	Maîtrise de la demande d'électricité
MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
MEDEF	Mouvement des entreprises de France
MEEDAT	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MSJS	Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OCLAESP	Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office national des forêts
ONU	Organisation des Nations Unies pour l'environnement
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OREE	Entreprises, territoires et environnement
ORME	Observatoire et réseau des métiers de l'environnement
ORSE	Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises
PAC	Politique agricole commune
PAP	Projet annuel de performance
PAPI	Plan d'action pour la prévention des inondations
PDU	Plan de déplacement urbain
PEFCE	Pan european forest certification
PITE	Programme des interventions territoriales de l'Etat
PNAQ	Plan national d'affectation des quotas
PNSE	Plan national santé-environnement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPRN	Plan de prévention des risques naturels
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
PREDIT	Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres
PROJET COMETE	Concertation - Médiation - Territoires
PROJET HOMES	Habitat et bâtiment Optimisé pour la Maîtrise de l'Energie et les Services
PST	Plan santé au travail
PVD	Pays en voie de développement
RAM	Rapport d'activité ministériel
RAP	Rapport annuel de performance
RFF	Réseau ferroviaire français
RGPP	Révision générale des politiques publiques
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RT	Réglementation thermique
RTRA	Réseau thématique de recherche avancée
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SEOM	Secrétariat d'Etat à l'outre-mer
SGAR	Secrétariat général de l'administration régionale
SNB	Stratégie nationale pour la biodiversité
TAC	Totaux admissibles de capture
THPE	Très haute performance énergétique
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIPP	Taxe intérieure sur le produits pétroliers
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
ZSP	Zone de solidarité prioritaire

Commissariat Général au Développement durable
Délégation au développement durable
20, avenue de Ségur – 75007 Paris
Tél. : 01 42 19 20 21

